

# L'arc boutant

Une publication de la Fnogec  
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

Juin 2019 - N°591



## ACTUALITÉS

2

- Notre-Dame : l'école catholique se mobilise
- Date d'application de la nouvelle réglementation comptable
- Nominations
- Journée sociale : save the date!

## VIE DU RÉSEAU

4

- Relations Ogec-établissement : sans écoute, une étincelle peut se transformer en incendie

## ÉCONOMIE-GESTION

5

- Le rendez-vous des achats : « Valdélia : offrez une seconde vie à votre mobilier usagé »
- Le rendez-vous des assurances : « Lycéens, alcool et vidéos : quand les ados s'emparent de la prévention »

## SOCIAL

7

- Ayez le bon réflexe : utilisez les réseaux de soins !
- Comment mettre en place le Comité social et économique (CSE) avec Isidoor ?
- La parole aux utilisateurs : trois questions à Philippe Haas, chef d'établissement

## SERVICE CIVIQUE

12

- Campagne 2019-2020 : c'est parti !

## DOSSIER SPÉCIAL - J119 15

- J119 : des initiatives pour plus de sécurité
- Interview de Benoît Vanachter, délégué général du Sgec
- PPMS de grande ampleur dans les Yvelines : la sécurité est l'affaire de tous !
- Enseignement catholique et éducation nationale associés dans les Yvelines pour la mise en place des PPMS
- L'avenir incertain de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires (ONS)
- La Société Générale accompagne les Ogec dans leurs problématiques immobilières
- ISI Bâti, la simplicité à portée de clic

## IMMOBILIER ET ACCESSIBILITÉ 27

- Le collège Saint-Marceau et La Banque Postale : un partenariat gagnant
- **Zoom sur l'accessibilité et le handicap :** Sainte-Thérèse de Bougival, un projet solidaire au profit de l'Association de chiens guides d'aveugles de Paris

## SYSTÈMES D'INFORMATION 30

- ISI Data : vous en êtes où sur le RGPD ?

## TABLEAU DE BORD 32

- Agenda et chiffres-clés
- Méditation de Mgr Oscar Roméo

© Rido - stockadobe.com

L'immobilier scolaire est plus que jamais l'affaire de tous. Ne soyons pas renfermés sur nous-mêmes, ouvrons-nous aux autres, échangeons, partageons et bâtissons.

Le Comité national de l'Enseignement catholique a rappelé en novembre dernier que la solidarité immobilière devait être le ciment qui consolide nos établissements scolaires catholiques.

L'Ogec assure au minimum l'entretien et doit aussi s'engager à améliorer les bâtiments qui leur sont confiés par les propriétaires, qui eux aussi ont leur part de responsabilité afin de garantir la pérennité des biens transmis par les fondateurs tout en restant fidèles à leurs volontés premières.

La Fondation Saint-Matthieu pour l'école catholique apporte sa contribution et son soutien aux divers projets qu'ensemble nous portons. Sachons utiliser tous ces leviers que nous donne le réseau de l'Enseignement catholique.

Les solidarités immobilières qui existent dans les diocèses, la Fondation et les compétences des divers acteurs dans nos territoires doivent nous permettre de réussir notre mission, ainsi nous donnerons aux jeunes que nous accueillons, un cadre de vie à la hauteur de nos ambitions pour construire et entretenir, non seulement les bâtiments, mais également un cadre d'épanouissement porté par des lieux correctement aménagés.

La Fédération des Ogec (Fnogec) est un partenaire actif et le Groupe technique des locaux scolaires (GTLS) de la fédération apporte sa pierre à l'édifice depuis de nombreuses années. Celui-ci fournit à chacun d'entre nous les données réglementaires et les dernières informations actualisées, clés de la réussite de nos projets immobiliers.

Nous avons fêté la cinquième édition de la Journée Immobilier de la Fédération des Ogec: sachons préserver et développer cette manifestation annuelle qui nous permet d'avancer ensemble en toute sérénité.

Le dossier spécial de ce numéro de *l'Arc boutant* mesure les enjeux pour l'avenir de l'immobilier scolaire. Continuons à travailler ensemble, c'est le secret de la réussite.

*Alain Laflorentie,*  
administrateur de la Fédération des Ogec, président du Groupe technique locaux scolaires (GTLS)



© Fnogec

## ACTUALITÉS

### Notre-Dame : l'école catholique se mobilise

L'Enseignement catholique, l'Apel et la Fédération des Ogec invitent toutes les communautés éducatives de l'Enseignement catholique à se joindre à la mobilisation en cours dans le cadre d'une action éducative conjointe. Toute collecte financière, même la plus modeste, n'a de sens que si elle s'opère en complément du travail pastoral et éducatif qui constitue notre responsabilité première. Pour Mgr Aupetit, archevêque de Paris, une cathédrale «est la maison

de Dieu et c'est pourquoi elle est la maison de tous». Pour nous chrétiens, sa reconstruction appelle bien davantage que de l'argent.

■ **Pour connaître les détails de donat**ion :

[enseignement-catholique.fr/notre-dame-lecole-catholique-se-mobilise](http://enseignement-catholique.fr/notre-dame-lecole-catholique-se-mobilise)

■ **Pour toute question, vous pouvez contacter la Fondation Avenir du patrimoine à Paris :** au 01 78 91 91 16, par email : [info@fondationavenirpatrimoineparis.fr](mailto:info@fondationavenirpatrimoineparis.fr) [www.fondationavenirpatrimoineparis.fr](http://www.fondationavenirpatrimoineparis.fr)

# Date d'application de la nouvelle réglementation comptable

*Lors de la Journée Gestion du 23 mai 2018<sup>1</sup> et du webinar du 15 novembre 2018<sup>2</sup>, la Fédération des Ogec a informé l'ensemble des membres du réseau qu'elle fédère de l'évolution imminente des règles comptables spécifiques aux associations, fondations et autres entités à but non-lucratif.*

Le règlement comptable propre au secteur associatif qui était en vigueur depuis 20 ans<sup>3</sup> a été abrogé fin 2018. La nouvelle réglementation comptable relative au secteur non-lucratif<sup>4</sup> est applicable aux comptes des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Comme indiqué à l'article 10 des statuts types des Ogec, « la durée de l'exercice social est de douze mois. L'exercice commence le 1<sup>er</sup> septembre pour être clôturé le 31 août ».

**Les Ogec devront donc appliquer les nouvelles règles comptables aux comptes annuels de l'exercice qui s'ouvrira le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour se clôturer le 31 août 2021.**

Afin de disposer d'un temps suffisant pour se préparer aux changements à venir (adaptation des logiciels comptables et de gestion, formation du personnel, collecte des pièces justificatives nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles règles

comptables, etc.) et garantir l'homogénéité des données économiques et financières des établissements de l'Enseignement catholique, **les Ogec sont invités à ne pas tenter d'appliquer par anticipation la nouvelle réglementation.**

Une édition actualisée de la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'État, validée par la commission Comptabilité-gestion de la Fédération des Ogec (Fnogec), sera prochainement disponible. Elle sera suivie par des fiches pratiques mises à jour et des propositions de formations adaptées aux spécificités des établissements catholiques d'enseignement.

**Pour toute question relative à la réglementation comptable, vous pouvez vous adresser à Caroline Vanlerberghe, responsable du pôle Économie-gestion de la Fédération des Ogec (Fnogec): [c-vanlerberghe@fnogec.org](mailto:c-vanlerberghe@fnogec.org)**

## Nominations

À l'issue de leur conseil d'administration, deux Udogec ont élu leur nouveau président :

- l'Udogec de l'Allier (03) a élu monsieur Franck Ripart – [fripart@gmail.com](mailto:fripart@gmail.com)
- l'Udogec de l'Aveyron et Lot (12) a élu monsieur Régis Amans – [regis.amans@wanadoo.fr](mailto:regis.amans@wanadoo.fr)

Toute l'équipe de la Fédération des Ogec (Fnogec) leur souhaite de belles réussites dans leurs nouvelles missions.

## Journée sociale : save the date !

**La gestion des risques est notre cœur de métier, faire d'une contrainte un levier d'excellence est notre ambition. Nous avons donc choisi cet axe de travail en vue de la Journée Sociale qui se tiendra cette année le 2 octobre.**

**Comment faire d'une contrainte un levier ?** D'abord par la connaissance, et donc l'information et le partage d'expériences, puis par l'élaboration d'un projet et d'une stratégie, enfin par la solution opérationnelle.

Le programme prévisionnel de cette journée regroupe cinq thématiques :

- actualités : zoom redressement Urssaf ;
- prud'hommes : risques et opportunités ;

- risque de l'inertie : l'opportunité du mouvement ;
- gestion opérationnelle de l'emploi et des compétences : risques et opportunités ;
- dialogue social : risques et opportunités.

Un bulletin d'inscription ainsi que le programme détaillé vous seront envoyés courant septembre.

*Jean-René Le Meur,  
responsable du pôle Social,  
Fédération des Ogec*

1. Intervention « Les actualités en comptabilité-gestion » à (re)voir sur la chaîne de la Fnogec : [www.youtube.com/watch?v=T8NfhqFJ-3Q](http://www.youtube.com/watch?v=T8NfhqFJ-3Q)
2. Webinar « Comment mettre en place le nouveau règlement comptable ? » : replay et support disponibles sur le site de la Fnogec : [www.fnogec.org/communication/webinars/replay-supports-depresentation/15-nov.-2018-comment-mettre-en-place-le-nouveau-reglement-comptable](http://www.fnogec.org/communication/webinars/replay-supports-depresentation/15-nov.-2018-comment-mettre-en-place-le-nouveau-reglement-comptable)
3. Règlement CRC 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations
4. Règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au *Journal officiel* du 30 décembre 2018.

## Relations Ogec-établissement : sans écoute, une étincelle peut se transformer en incendie

*Une combustion nécessite la présence de trois éléments : un combustible (gaz, bois, fioul), un comburant (oxygène) et une énergie d'activation (étincelle, flamme, etc.). C'est ainsi qu'un système de chauffage fonctionne ! En matière de conflits à l'intérieur d'un établissement, c'est la même chose !*

Pour que la « machine éducation » fonctionne, il faut que le combustible (professeurs, direction, administration, personnels de service et élèves), le comburant (circulation de la parole, juste autorité, qualité de la gestion) et l'étincelle (motivation de tous) actionnent l'ensemble. Le plus souvent, ladite machine est bien réglée et la température est agréable. L'école, le collège ou le lycée baigne dans une bonne chaleur : tous les acteurs travaillent et communiquent entre eux. Une atmosphère confortable et aérée permet aux jeunes de se former, de se cultiver, d'apprendre, de découvrir l'importance du lien social et même d'affronter sans peur le monde extérieur. Cette chaleur, bien entretenue par les adultes, aide ces derniers à accomplir leurs diverses missions en bonne harmonie.

En revanche, il arrive que le système se mette en surchauffe. Le feu, d'abord sournois, ne se déclenche pas tout de suite : au début, il couve et on n'y prend pas garde. On ne sent qu'un léger malaise entre les acteurs puis, peu à peu, l'atmosphère devient plus lourde quand, par exemple, on ne dit plus « bonjour » en salle des professeurs, quand le conseil de direction n'est plus convoqué quand les activités les plus motrices de l'établissement, sportives ou culturelles, ne se développent plus comme avant (l'organisation du voyage à

Londres se fait mal ou ne se fait plus, le championnat de basket périclite), quand les délégations du personnel ne jouent plus leur rôle, quand les réunions d'Ogec deviennent des lieux de règlement de compte. Les tensions apparaissent, la crise se développe et le conflit dur surgit... Les dégâts, alors, peuvent être considérables.

### ■ Pourquoi le système s'est-il emballé ?

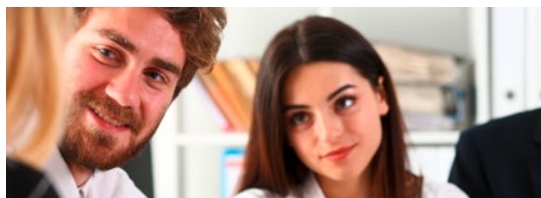
On ne sait pas toujours ! Un regroupement d'établissements n'a pas été très bien négocié... Une décision symbolique a été prise pour faire des économies (suppression d'un demi-poste d'infirmière) ou par sanction (renvoi d'un membre de l'équipe de surveillance)... La direction a changé et le nouveau directeur n'a plus accepté les quelques compromissions tolérées par l'ancien, qui avait ainsi acheté la paix sociale... Une classique jalousie entre deux responsables a généré des clans entre anciens et modernes ?

Une chose est sûre : l'incendie se propage, avec des malaises palpables, des conflits individuels, un stress grandissant et un lot croissant d'arrêts maladie. Un blog, nourri par un petit groupe actif de professeurs, met en cause quotidiennement la direction, des lettres anonymes ou non circulent, des pétitions sont envoyées à la tutelle, à l'évêque, au Sgec. Un article, rédigé par un journaliste, parent d'élèves, sort dans la presse locale avec un titre accrocheur : « Y aurait-il le feu à l'école Saint... ? » L'établissement n'est-il pas en train de perdre son ancienne et bonne réputation et, demain, des élèves ?

Certes, on aurait pu réagir plus vite mais on a traîné. On a cru que les choses se calmeraient, avec le temps et quelques mesures d'apaisement. « On » : la direction, le conseil d'administration de l'Ogec, la tutelle... car c'est parfois là que le feu a aussi pris. D'ailleurs, dans ces instances, on ne se parlait plus ou mal, on se sentait surveillé, on se craignait ou même, confusément, on alimentait la crise.

À présent, la maison brûle.

On n'a pas pris le temps, à temps, de s'écouter et de se parler !



© Haima - stockadobe.com

### À noter dans vos agendas :

En liaison étroite avec le Sgec, la Fédération des Ogec, les directions diocésaines, les tutelles, divers syndicats de chefs d'établissement, l'enseignement agricole... Groupe Médiations<sup>1</sup> ([www.groupemediations.com](http://www.groupemediations.com)) organise dans les locaux du Sgec, une journée : « Regards croisés sur la médiation », le mercredi 27 novembre 2019.

1. Association, créée en 2004, au service de l'Enseignement catholique.

## LE RENDEZ-VOUS DES ACHATS

## Valdelia : offrez une seconde vie à votre mobilier usagé

*Ne jetez plus votre mobilier usagé! Valdelia vous propose gratuitement des solutions locales, vertueuses et solidaires pour lui donner une seconde vie.*

Les projets d'aménagement et de rénovation des établissements ne manqueront pas pendant la période estivale prochaine. Dès lors, des questions se posent. Que faire des mobiliers scolaires ou administratifs usagés, non-fonctionnels ou encore inadaptés? Comment donner une seconde vie aux mobiliers encore en bon état d'utilisation? Existe-t-il des solutions? Autant de questions auxquelles la filière Valdelia apporte des réponses concrètes, gratuites, vertueuses et solidaires.

#### ■ Qui est Valdelia?

Éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis 2013, Valdelia, assure la collecte des déchets d'éléments d'ameublement professionnel (DEA pro) et propose une solution complète de recyclage et de réutilisation du mobilier usagé. À but non lucratif, Valdelia incarne la réponse à la réglementation de la loi Grenelle 2 de l'environnement qui impose aux fabricants et distributeurs d'assurer la prise en charge de la collecte et du traitement de leurs DEA pro en fin de vie. De professionnels à professionnels, c'est autour d'un solide réseau de prestataires et de partenaires que Valdelia mutualise ses solutions opérationnelles de collecte et de traitement, mais organise aussi la seconde vie des mobiliers usagés.

#### ■ Un service gratuit

La collecte et le recyclage des meubles par Valdelia sont gratuits! Ce service est financé

grâce à l'éco-contribution perçue sur chaque meuble vendu. L'éco-contribution est la répercussion aux consommateurs, en toute transparence, du coût de fin de vie des mobiliers qu'ils achètent. Ce principe du « pollueur-payeur » permet de financer les moyens nécessaires à Valdelia pour accomplir ses missions.

#### ■ Que recycler?

Valdelia prend en charge une grande variété de meubles d'ameublement professionnel. Dans un établissement scolaire, ce sont principalement les bureaux, les rangements (armoires hautes, placards), les chaises et les meubles de cuisine.

#### ■ Comment est organisé le service de collecte?

Si le volume de mobilier à recycler est supérieur à 20 m<sup>3</sup> (équivalent au volume de mobilier d'une classe environ), Valdelia peut déposer une benne au pied de votre établissement gratuitement. En 2018, 1 337 tonnes de mobiliers ont été collectées auprès de 257 points de collecte d'établissements scolaires publics et privés.

Si le volume est inférieur à 20 m<sup>3</sup>, vous devrez déposer votre mobilier dans un point de collecte Valdelia. La liste des points d'apports volontaires est disponible sur [www.valdelia.org](http://www.valdelia.org)

La collecte peut également être organisée par le biais d'intermédiaires adhérents à Valdelia (fabricants, distributeurs, installateurs de mobiliers scolaires habilités).



© Elias Staxi



© Elias Staxi

## ■ Que deviennent les meubles ?

### ■ Réemploi et réutilisation avec les entreprises locales de l'économie sociale et solidaire

Les meubles des professionnels en bon état peuvent être confiés en partie ou en totalité à des partenaires locaux de l'économie sociale et solidaire. Valdelia choisit le partenaire local le plus adapté puis assure un suivi du mobilier qui lui a été confié. Un choix RSE qui contribue à la création d'emplois et au développement de nouveaux savoir-faire techniques et créatifs (réemploi, réutilisation, surcyclage).

### ■ Valorisation de vos mobiliers sur le marché de l'occasion

Les meubles en bon état peuvent également être rachetés par des courtiers sélectionnés par Valdelia qui sauront leur donner une seconde vie. Cette action responsable permettra à des

petites entreprises ou associations de s'équiper à prix optimisé.

### ■ Recyclage et valorisation des meubles professionnels en fin de vie

Les meubles en mauvais état sont transportés vers un centre de traitement pour être valorisés énergétiquement ou recyclés. Ils sont démantelés, triés par matériaux puis retraités pour être ensuite transformés en matières premières secondaires (MPS) destinées à la fabrication de produits neufs.

Pour tout renseignement, contactez-nous :

0 800 00 620

Service & appel  
gratuits

Benjamin Armengaud,  
responsable communication

Valdelia  
GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS

## LE RENDEZ-VOUS DES ASSURANCES

### Lycéens, alcool et vidéos : quand les ados s'emparent de la prévention



*Le 3 avril 2019, lors du Forum Santé Prévention organisé par l'Ugsl en partenariat avec l'Association Saint-Christophe, ont été remis leurs prix aux lauréats du premier concours vidéo Lycée Prévention. Invités à réaliser un clip vidéo autour du thème « Alcool, cannabis et conduite », les lycéens de l'Enseignement catholique ont fait preuve de créativité tout en démontrant une sensibilisation marquée sur ces conduites à risque.*

Une soirée entre jeunes, un garçon qui cherche à faire grimper le nombre de ses vues sur le réseau social Snapchat et se filme enchainant les verres de whisky... La séquence finale se passe au « bureau des morts », après un accident de voiture où sourit, sur la banquette arrière, une jeune fille au front barré du mot « alcool ».

Autre décor : cette fois un long travelling retrace, à l'aide de photos, accessoires et illustrations sonores, la chronologie d'une vie. De communion en célébration de diplôme, permis de conduire et autres fêtes, les étapes sont toutes marquées par la présence de verres d'alcool, de cigarettes. Plan de fin dans une chambre d'hôpital, au chevet d'un corps inconscient que l'on devine accidenté et cette citation sur l'écran : « Un verre de trop peut briser ta vie. »

### ■ Sensibiliser aux comportements à risque

Ces deux scénarios sont ceux des films lauréats du concours vidéo Lycée Prévention, organisé pour la

première fois en 2019 par l'Ugsl, fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique, et la Mutuelle Saint-Christophe, en partenariat avec la Sécurité routière.

L'objectif de cette opération était de rendre les lycéens acteurs de la prévention afin de les sensibiliser aux comportements à risque. En équipe, les élèves des lycées de l'Enseignement catholique et leurs professeurs, ainsi que les parents qui souhaitent prendre part au projet, devaient réaliser une vidéo d'une minute trente secondes maximum autour du thème « Alcool, cannabis et conduite ».

### ■ Une réelle conscience des dangers

Objectif atteint au vu des films lauréats : en adoptant chacun une forme narrative très personnelle, les lycéens dénotent une réelle conscience des dangers. Au passage, sont évoqués les excès engendrés par la mise en scène de soi sur les réseaux sociaux, mais aussi les dégâts insidieux de l'alcoolisme mondain.



© Lycée Jean-Paul-II/Compiègne



© Lycée Sainte-Céline/La Ferté

Extraits des vidéos lauréates, réalisées par les lycéens de Jean-Paul-II à Compiègne (à gauche) et Sainte-Céline, à La Ferté-sous-Jouarre (à droite).

Les institutions Sainte-Céline de La Ferté-sous-Jouarre et Jean-Paul-II à Compiègne ont toutes deux reçu le prix du jury ex aequo et se sont partagé les deux autres récompenses : prix des lycéens pour Sainte-Céline et prix du public pour

la classe de première bac pro accompagnement, soins et services à la personne du lycée Jean-Paul-II. Bravo à eux !

Article réalisé en collaboration avec notre partenaire



### Pour en savoir plus

Le concours vidéo Lycée Prévention 2019 s'inscrit dans la démarche de prévention de Saint-Christophe assurance auprès de ses sociétaires. En nouant des partenariats avec les acteurs majeurs de l'éducation, de la santé, du sport ou du numérique, l'Association Saint-Christophe encourage la diffusion de messages et d'actions de prévention auprès des élèves, et soutient les équipes pédagogiques et encadrantes dans leur travail de sensibilisation.

Retrouvez l'annonce du concours sur [les Actualités de Saint-Christophe assurances](#)<sup>1</sup> et le règlement du concours vidéo Lycée Prévention accessible sur [la page Facebook de l'Ugse](#)<sup>2</sup>

## SOCIAL

### Ayez le bon réflexe : utilisez les réseaux de soins !

**En tant qu'assuré au régime EEP Santé, diminuez vos dépenses de santé en utilisant les réseaux de soins !**



Même si elle n'a pas de prix, la santé a un coût. Aujourd'hui, en optique, dentaire et aides auditives, le montant du reste-à-charge pour l'affilié EEP Santé reste significatif. Pour rappel, le reste-à-charge correspond au montant restant à la charge du bénéficiaire après remboursement de la Sécurité sociale et du régime EEP Santé.

Pour réduire ce reste-à-charge, une solution existe : utilisez les réseaux de soins. Deux réseaux sont à connaître, Itelis et Kalivia.

AG2R La Mondiale, Humanis et Uniprévoyance ont développé le réseau de soins Itelis.

Voir graphique ci-contre. Source : Itelis, description du réseau © Mercer 2018

AVANTAGES DU RÉSEAU ITELIS   
Plus de 6000 professionnels de santé partenaires partout en France

#### Optique



- 40 % d'économie moyenne sur les verres
- 15 % de remise minimale sur les montures et le para-optique (lunettes de soleil...)
- 10 % de remise minimale sur les lentilles
- Tiers payant
- Garantie casse de 2 ans (monture et verres)
- Qualité et traçabilité des verres

#### Dentaire



- Jusqu'à 15 % d'économie sur les prothèses les plus fréquentes (couronnes, bridges)
- Jusqu'à 25 % d'économie sur un traitement implantaire
- Tarif à partir de 1 400 € pour un acte complet (implant, pilier, couronne)
- Tiers payant pour les prothèses

1. [www.saint-christophe-assurances.fr/saint-christophe/actualites/concours-ugse](http://www.saint-christophe-assurances.fr/saint-christophe/actualites/concours-ugse)
2. [www.facebook.com/UGSELnationale/app/438284466376175](https://www.facebook.com/UGSELnationale/app/438284466376175)

Arc boutant 591  
Juin 2019

### Audioprothèse

Nouveau réseau opérationnel en avril 2016



- 15 % d'économie moyenne sur les aides auditives
- Zéro reste à charge sur les piles\*
- Tiers payant
- Qualité et traçabilité des aides auditives
- Suivi complet de l'appareillage

### Chirurgie réfractive

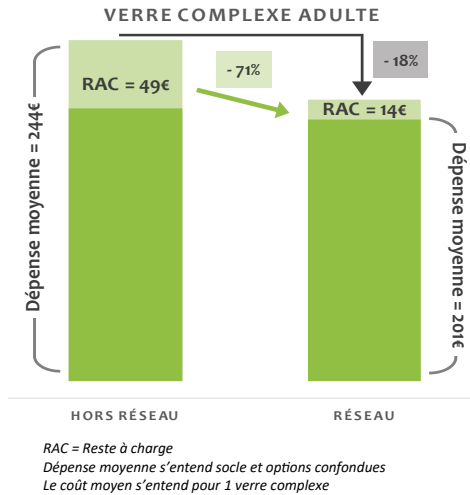
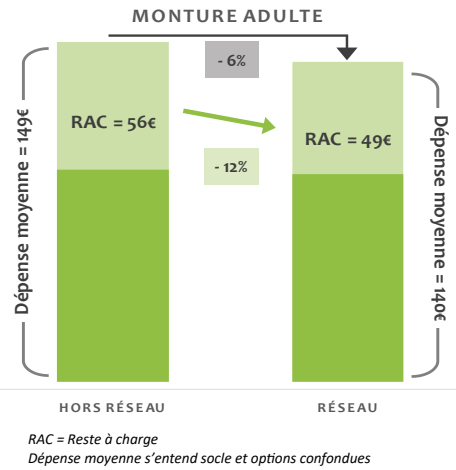


- Jusqu'à 30 % d'économie sur les techniques les plus utilisées (PKR, LASIK, FEMTO)
- Tarif à partir de 1 400 € pour les deux yeux
- Critères de qualité

\* Sur la base d'une consommation normale, dans le cadre d'une garantie remboursant à minima le ticket modérateur pour les piles auditives

### Zoom sur l'optique

Comparaison du reste à charge dans le réseau de soins et hors réseau de soins.



Source : Lettre EEP Santé n° 16.

### Accédez à Itelis en un clic grâce à l'application

L'APPLICATION SMARTPHONE @ppitelis® : une application webmobile à votre service

Pour trouver un partenaire

- Retrouvez en un clin d'œil :
- Les coordonnées des partenaires les plus proches
- Les avantages qui vous sont réservés

Pour connaître le juste prix

- Accédez à une information claire et transparente :
- Le prix des équipements et des soins de santé
- Des renseignements sur des prestations de santé complexes

Nouveauté ! Une partie dédiée aux actes en hospitalisation

- Découvrez pour les principaux actes en hospitalisation : (césarienne, péridurale, ablation de la prostate, pose d'une prothèse de hanche...)
- Le montant et la fréquence des dépassements d'honoraires
- La description de l'acte : principales indications, type d'anesthésie requis, fréquence de réalisation en ambulatoire...

Source : Itelis, description du réseau © Mercer 2018

### Mutex<sup>1</sup> a développé le réseau Kalivia

**Kalivia optique**  
+ de 5 100 opticiens  
Soit 40% des professionnels en France  
Taux de recours : +63 %

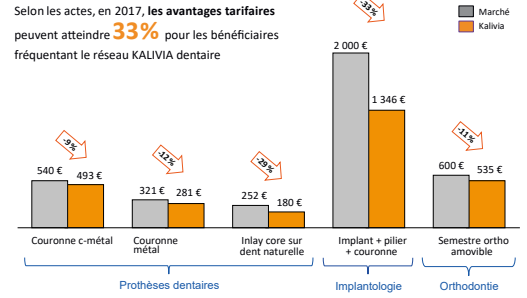
**Kalivia Audio**  
+ de 3 400 Centres d'Audioprothèses  
Soit 80% des centres en France

**Kalivia Dentaire**  
+ de 2 900 chirurgiens dentistes

**Kalixia Ostéo**  
Ouverture fin avril 2018  
Plus de 350 ostéo partenaires

Source : Itelis, description du réseau © Mercer 2018

### Zoom sur le dentaire – comparaison du reste-à-charge dans le réseau de soins et hors réseau de soins



Sources : marché : couronnes / core = CNAM TS 2015-16 / Implant = Le Particulier 06/2016 / ortho = Fédération française d'orthodontie (fourchette basse des honoraires pour les semestres d'orthodontie)

Source : Itelis, description du réseau © Mercer 2018

### Bon à savoir : le devis dentaire

Pour les deux réseaux de soins, l'espace salarié permet à l'affilié EEP Santé d'adresser directement à un conseiller son devis dentaire afin d'avoir un comparatif entre son RAC s'il consulte un professionnel de santé du réseau de soins et hors du réseau.

### Pas de tiers payant



Trouver le praticien correspondant aux besoins client : kinésithérapeutes, médecins, sages-femmes.



**HONORAIRES PAR RÉGIONS, PLAFONNÉS** en fonction des régions, sur le montant de la consultation.  
**NOTE D'HONORAIRE KALIVIA** assurant le bon respect des honoraires négociés avec Kalivia.



**CHARTRE QUALITÉ**



**PRISE DE RENDEZ-VOUS en ligne** (sous réserve que le partenaire le propose).

Source : Itelis, description du réseau © Mercer 2018

1. Mutex, filiale du groupe VVY qui regroupe Harmonie-Mutuelle et filiale du groupe Aesio, qui unit les mutuelles Adréa, Apréva et Eovi Mcd.



### Pour plus d'informations

Retrouvez toutes ces informations sur les sites Internet des assureurs recommandés (et sur votre espace personnalisé).

- **Humanis**: [humanis.com/particulier/mutuelle-sante/besoin-service](http://humanis.com/particulier/mutuelle-sante/besoin-service)
- **Mutex**: [www.kalivia-sante.fr/Kalivia/accueil/connexion](http://www.kalivia-sante.fr/Kalivia/accueil/connexion)
- **Uniprevoyance**: [www.itelis.fr](http://www.itelis.fr)
- **AG2R La Mondiale**: [www.itelis.fr](http://www.itelis.fr)

## Comment mettre en place le Comité social et économique (CSE) avec Isidoor ?

*Le comité social et économique doit être mis en place avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Un règlement intérieur est désormais obligatoire selon l'effectif de l'établissement. Heureusement Isidoor est là. Explication et retour d'expériences...*



© Olivier Le Moal

Le Comité social et économique (CSE<sup>1</sup>) se substitue au Comité d'entreprise, aux délégués du personnel et au Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dont il reprend, à quelques exceptions près, l'ensemble des attributions.

Pour vous aider à le mettre en place, puis à le faire vivre, le Collège employeur a intégré dans l'application Social (qui deviendra ISI RH en septembre) un module dédié aux relations sociales. Ce dernier permet d'organiser les élections du CSE, puis de fixer ses règles de fonctionnement via la rédaction du règlement intérieur. Tout cela grâce à des fonctionnalités adaptées aux spécificités des établissements.

Nous vous proposons une présentation de ces deux fonctionnalités accessibles dans l'application Social. Elles augurent d'une série de solutions (agenda et organisation des réunions, aide à la réalisation des informations et consultations récurrentes, suivi des moyens...) qui devraient vous permettre d'animer le CSE de manière simplifiée et sécurisée.

### ■ Gagner du temps en sécurisant vos pratiques

#### ■ Organiser les élections du CSE

Pour alléger ces contraintes et sécuriser le processus électoral, le Collège employeur vous propose une solution pratique adaptée à notre branche professionnelle. Outre un gain de temps important, l'outil permet un suivi rigoureux du processus électoral (délais, personnes mobilisées), qui est un élément essentiel de sécurisation.

La solution est composée de quatre grandes fonctionnalités :

■ **Aide au calcul de l'effectif** : Pour apprécier si votre structure doit être dotée ou non d'un Comité social économique, l'application vous aide à calculer votre effectif en tenant compte des spécificités de notre secteur d'activité.

■ **Préparation des élections** : L'application vous guide dans la fixation du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> tours des élections professionnelles, en prenant en compte les mandats en cours si votre structure est dotée d'une institution représentative du personnel. En fonction de l'effectif, l'outil vous indique le

### Webinar

#### CSE : comment le mettre en place et le faire vivre ?

Accédez au [replay](#).

1. La mise en place du CSE n'est obligatoire que si l'effectif d'au moins onze salariés est atteint pendant douze mois consécutifs. Pour rappel, dans notre secteur d'activité, les enseignants sous contrat avec l'État sont pris en compte dans le calcul de l'effectif.

*Arc boutant 591  
Juin 2019*

nombre de sièges à pourvoir, détermine les personnes électrices et éligibles et vous propose une répartition des électeurs dans les collèges électoraux.

■ **Planification du processus électoral :**

L'application vous permet d'établir le planning prévisionnel des élections du Comité social et économique. Des plages de dates sont renseignées automatiquement pour chaque étape, afin que vous puissiez fixer les différentes échéances dans le respect du cadre légal et réglementaire.

■ **Conduite du processus électoral :** L'application vous aide ensuite à conduire les différentes étapes du processus électoral, en vous appuyant sur des modèles de documents (information des salariés de l'organisation des élections, information et invitation des organisations syndicales, rédaction du protocole d'accord préélectoral, etc.). Ces derniers sont préremplis en fonction des informations préalablement renseignées (effectifs, collèges électoraux, dates de réalisation, etc.).

■ **Rédiger le règlement intérieur du CSE**

Tout CSE d'une entreprise d'au moins 50 salariés<sup>2</sup> (Équivalent temps plein) doit être doté d'un règlement intérieur<sup>3</sup>. Pour les CSE mis en place dans les entreprises de moins de 50 salariés, adopter un règlement intérieur n'est pas obligatoire.

Dans la mesure où ce règlement permet de déterminer les conditions de fonctionnement (composition du bureau, délai de convocation, modalités d'adoption du procès-verbal, etc.) utiles pour l'exercice de ses missions, il est nécessaire qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de la première réunion du CSE en vue de son adoption.

Si le règlement intérieur n'est pas un acte du pouvoir de direction de l'employeur puisqu'il est adopté à la majorité des membres présents du CSE<sup>4</sup>, ce dernier a intérêt à être proactif en la matière. Le règlement intérieur est essentiel à la vie de l'instance : il détermine son mode de fonctionnement et ses rapports avec les salariés de l'entreprise pour l'exercice de ses missions. Une fois adopté, il s'impose tant à l'employeur qu'aux représentants du personnel. Signalons toutefois que, sauf accord de l'employeur, un règlement intérieur ne peut comporter des clauses lui imposant des obligations ne résultant pas de dispositions légales<sup>5</sup>.

Afin de se préparer aux délibérations du comité sur le sujet et de réussir ce premier temps fort de la vie du CSE, le Collège employeur vous propose, dans l'application Social, une solution pratique adaptée à notre branche professionnelle.

La solution est composée de deux grandes fonctionnalités permettant de :

■ **Préparer l'élaboration du règlement intérieur :** l'application vous aide en premier lieu à déterminer si votre CSE doit être ou non doté d'un règlement intérieur, au regard de l'effectif de votre entreprise.

Une fiche pratique vous permet ensuite d'appréhender les enjeux essentiels du règlement intérieur (procédure d'adoption, durée, force obligatoire, etc.).

■ **Rédiger le règlement intérieur :** l'application vous guide ensuite dans la rédaction d'un projet de règlement intérieur en conformité avec les obligations légales et réglementaires, en tenant compte de vos spécificités (présence ou non de commissions spéciales).

La rédaction du document est séquencée pour vous permettre d'avancer pas à pas et d'être guidé par thématique. Pour chaque article proposé, une aide décrit l'objet des clauses et les obligations associées.

**Comment accéder à la fonctionnalité ?**

Cliquez sur « *Organisation des élections du comité social et économique (CSE)* » du module « Relations sociales » (menu d'accueil de l'application Social).

Vous visualiserez alors les quatre grandes fonctionnalités décrites ci-dessous.

Pour vous aider, [un manuel utilisateur est disponible en ligne](#)<sup>1</sup>.

Votre action est simplifiée car vous aurez seulement à compléter certaines informations, à choisir entre différentes formules et éventuellement à sélectionner des options.

À l'issue du remplissage en ligne, vous pouvez télécharger le texte au format Word, ne contenant que les variantes ou options qui ont été présélectionnées. Il pourra constituer une base de réflexion et de discussion avec les membres de la délégation du personnel au CSE.

■ **L'interopérabilité entre les fonctionnalités est la valeur ajoutée de l'application**

**Élément important**, les données renseignées lors du remplissage du document pourront être utilisées dans d'autres fonctionnalités. Les informations relatives aux délais de convocation, à la périodicité des réunions, à l'existence ou non de commissions, iront ainsi alimenter le suivi des réunions de l'instance (agenda avec système de notification). C'est là l'une des plus grandes valeurs ajoutées de l'application Social : permettre une interopérabilité des différentes fonctionnalités pour vous éviter les doubles ou triples saisies et ainsi alléger vos contraintes administratives.

1. [infos.isidoor.org/mise-a-jour-dhiver-organisez-vos-elections-du-cse](http://infos.isidoor.org/mise-a-jour-dhiver-organisez-vos-elections-du-cse)  
 2. S'agissant d'une obligation relative au CSE, l'effectif intègre les enseignants ; pour plus de précision sur le calcul de l'effectif, se référer au module « organisation des élections du CSE ».  
 3. Code du travail, article L2315-24  
 4. S'agissant d'une mesure d'organisation interne du comité, le président peut participer au vote. (Réponse ministérielle n° 17 698, Joan Q, 16 février 1987, p. 835).  
 5. Code du travail, article L2315-24.

### Comment accéder à la fonctionnalité ?

Cliquez sur « *Fonctionnement du comité social et économique (CSE)* » du module « Relations sociales » (menu d'accueil de l'application Social).

Vous visualiserez alors les quatre grandes fonctionnalités décrites ci-dessus.

*Alexandre Chrétien,  
juriste du pôle Social, en charge de l'application Social  
(ISI RH) — Fédération des Ogec*

## La parole aux utilisateurs : trois questions à Philippe Haas, chef d'établissement, Groupe scolaire Saint-Louis (Paris)



© Philippe Haas

**L'Arc boutant :**  
*Pouvez-vous nous  
présenter votre  
établissement ?*

**Philippe Haas :** Saint-Louis est un ensemble scolaire de tutelle diocésaine, école et collège du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il totalise environ 775 élèves, compte

33 professeurs et accueille 20 membres Ogec et 3 professeurs rémunérés par l'Ogec pour l'EPS au primaire. Un effectif total un peu supérieur à 50 équivalents temps plein.

**A.B. :** *Comment avez-vous utilisé la fonctionnalité « Rédiger le règlement intérieur du CSE » ?*

**P.H :** La mise en place du CSE s'est faite en partie grâce aux conseils de l'Urogec IDF et de la Fédération des Ogec (Fnogec) et les fiches pratiques contenues dans le module « organisation

des élections du CSE », disponible sur la plateforme Isidoor (Application Social).

À la suite des élections, j'ai pu réunir le CSE à deux reprises et aborder les questions relatives au règlement intérieur, à partir du modèle proposé par la fonctionnalité de l'application « Social ». Nous avons adopté ensemble le règlement de l'instance.

**A.B. :** *Qu'avez-vous apprécié le plus (fluidité, accès simplifié, sécurisation juridique du processus...) et que peut-on améliorer ?*

**P.H :** Le fait qu'il soit possible de choisir entre différentes options selon les besoins de l'établissement. Ces alternatives pourraient encore apparaître avec plus de lisibilité pour bien distinguer ce qu'elles ont à apporter comme singularité. Par ailleurs, il serait aussi intéressant de distinguer un peu plus finement ce qui relève d'une disposition légale de ce qui est de l'ordre du conseil.

*Propos recueillis par Alexandre Chrétien,  
juriste au pôle Social – Fédération des Ogec*

## Campagne 2019-2020 : c'est parti !

*L'Enseignement catholique a lancé sa campagne le 25 mars 2019. L'Agence du Service civique nous a renouvelé sa confiance en nous octroyant à nouveau pour la rentrée 2019 une enveloppe de 610 volontaires. Cette année encore, les Udogec et les Urogec assureront la gestion du service civique dans leurs territoires, voire au-delà.*

La Fédération des Ogec d'Île-de-France (75), de Saint-Brieuc (22) et de Normandie (14) géreront pour la première fois les dossiers de service civique de façon délocalisée.

Au total, 20 Udogec et Urogec sont donc impliqués dans ce dispositif et remplissent pleinement leur rôle d'accompagnement des Ogec, permettant aux établissements scolaires d'élargir leur mission de service public d'éducation. Les missions de service civique permettent en effet de servir l'intérêt national et constituent de véritables tremplins pour les jeunes engagés.

### Liste des Udogec et des Urogec et leurs périmètres de gestion (départements)

Urogec Normandie	14-27-50-61-76
Urogec Bourgogne	21-58-71-89
Udogec 22	22
Udogec 29	29
Urogec Midi-Pyrénées *	9-12-31-32-46-65-81-82
Udogec Aquitaine *	19-23-24-33-40-47-64-87
Udogec 35	35
Urogec Centre	18-28-36-37-41-45
Udogec 38 *	26-38-73-74
Udogec 42	42
Udogec 43 *	03-15-43-63
Udogec 44	44
Udogec 49	49
Urogec Lorraine *	54-55-57-67-67-88
Udogec 56	56
Uniogec Rhône et Roanne 69 *	01-07-69
Udogec 72 *	53-72
Urogec d'Île-de-France	75-77-78-91-92-93-94-95
Udogec Poitou *	16-17-79-86

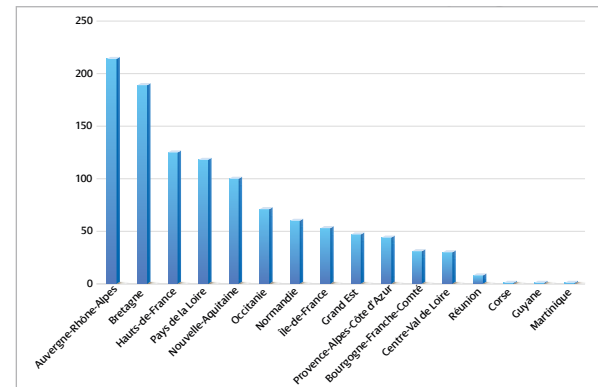
\* périmètre spécifique.

La Fédération des Ogec (Fnogec) garde la main sur l'agrément qu'elle signe avec l'Agence du service civique et continue de porter en direct les volontaires de tous les autres territoires, les volontaires de réciprocité ainsi que ceux qui assurent une mission au sein des établissements agricoles.

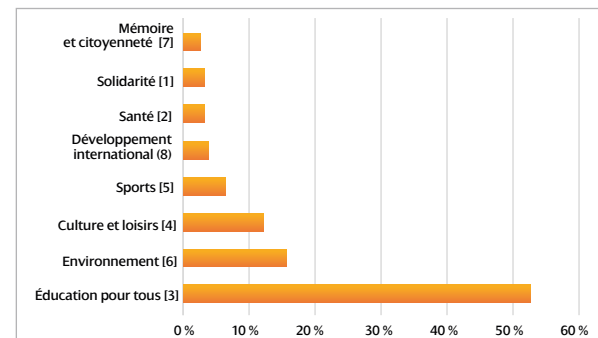
La Fédération des Ogec (Fnogec) met à la disposition des territoires les moyens nécessaires à la gestion des jeunes volontaires et assurera le contrôle de l'utilisation des flux financiers.

**Au total, 1 090 établissements, dont 38 de l'enseignement agricole, ont déposé un ou deux projets de mission et ont demandé à accueillir 1 330 volontaires. Quel succès !**

### Répartition des établissements par régions



### 1 330 projets ont été déposés, sur tous les axes



Après validation des projets d'accueil par la Fédération des ogec (Fnogec), les Udogec ou les Urogec, les établissements devront procéder à la sélection des volontaires, pour une mise en place dès le 2 septembre 2019.

**Les temps forts** seront comme d'habitude les formations des tuteurs et des volontaires. Elles se dérouleront à Paris et en région.

Très satisfaits de la prestation d'afocal pour la formation civique et citoyenne des volontaires

en 2018-2019, nous renouvelons notre partenariat avec cette association. Le thème de la formation sera : « Citoyen pour un monde plus juste et plus solidaire ». La formation aux premiers secours (PSC1) sera assurée par l'Ugsl. Quant aux tuteurs, ils seront formés par Unis-Cité, à qui nous renouvelons également notre confiance.

Pour la première fois, la Fédération des Ogec (Fnogec) associée à Unis-Cité, propose plusieurs webconférences destinées aux futurs tuteurs, cotuteurs et porteurs de projet, avant le démarrage des missions sur juin, juillet et septembre afin d'être prêt à l'accueil de ses volontaires.

## Voici en images de beaux souvenirs de ces formations



Discours d'ouverture de la formation par Aurélia de Saint-Exupéry, secrétaire générale de la Fédération des Ogec (Fnogec).

© Afocal



Réflexion autour du thème : « Selon vous, quelle personnalité représente le mieux l'Europe ? »

© Afocal



Des volontaires lors d'un atelier dispensé par l'Afocal.

© Afocal



De gauche à droite, les animateurs Afocal, Marie-Christine Dale (Cneap), Béatrice du Couëdic (Fnogec), Catherine Dalichoux (Sgec) et Armelle Baril (Fnogec).

© Afocal

La Fédération des Ogec remercie tous les acteurs de ce dispositif, que ce soit les tuteurs et les équipes pédagogiques dans les établissements, qui accompagnent au quotidien les volontaires, les Udogec et les Urogec, nos partenaires institutionnels (Sgec, Cneap, Ugsel, Renasup) et nos partenaires pour les formations (Afocal et Unis-Cité).

Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous à la rentrée pour vivre de nouvelles aventures!

#### Contact

Armelle Baril, coordinatrice du Service civique, accompagne les fédérations départementales et régionales et est à la disposition des établissements.

**Pour la joindre :**

[service-civique@fnogec.org](mailto:service-civique@fnogec.org)

[www.fnogec.org/service-civique/service-civique](http://www.fnogec.org/service-civique/service-civique)

*Armelle Baril,  
coordinatrice Service civique  
Fédération des Ogec*

### Anticiper, informer, agir : une priorité pour la sécurité de tous

Les enjeux de l'immobilier de nos établissements scolaires d'enseignement sont d'une importance capitale pour l'avenir même de notre institution. Ces lieux d'accueil et de vie pour les élèves donnent une image de notre école catholique, leur niveau de qualité est une des clauses du contrat d'association qui nous lie à l'État.

Nous sommes dans l'obligation de fournir des locaux et des installations appropriés aux formations proposées. Notre responsabilité est donc engagée et nous devons mettre en œuvre, conformément au statut, tous les moyens que nous avons à disposition pour assurer cet engagement. Se préoccuper de l'état de nos bâtiments, de leur entretien et de leur rénovation, doit être une des missions essentielles des Ogec et des propriétaires.

Ce patrimoine doit répondre en premier lieu aux besoins pédagogiques et éducatifs, il a non seulement pour obligation d'être en bon état, mais également de répondre aux diverses normes de sécurité, d'accessibilité, de conditions de vie de toute la communauté éducative. L'évolution des effectifs, les nouveaux besoins scolaires, l'occupation optimale des classes et le vieillissement des locaux doivent être pris en compte dans l'établissement des plans particuliers d'intervention (PPI). Il appartient donc aux responsables de l'immobilier de s'organiser pour respecter leurs obligations.

Prévoir l'avenir, c'est d'abord évaluer les besoins, se projeter ensuite et établir les plans de financements pour assurer ces enjeux.

La solidarité active mise en place dans nos territoires permet d'accompagner les établissements scolaires de petites ou de grandes tailles. Une coopération est indispensable entre tous les partenaires, qu'il s'agisse des parents, des organismes de gestion, des propriétaires, des tutelles et autres, pour concrétiser ces besoins, assurer une meilleure qualité et donner un avenir à tous nos établissements.

La Journée Immobilier, organisée par la Fédération des Ogec en collaboration avec l'Union Saint-Pierre, apporte des informations et des pistes utiles qui permettent aux Ogec et aux propriétaires d'assurer au mieux leur mission.

Vous trouverez dans les pages qui suivent un résumé de la dernière Journée Immobilier qui a été mise en place avec notre partenaire institutionnel la Société Générale à qui nous adressons tous nos remerciements pour l'accueil qui a été réservé aux participants.

*Alain Laflorentie,  
administrateur de la Fédération des Ogec  
président du Groupe technique locaux scolaires*



© Frogtec



© Christophe Passeneaud

## J119 : des initiatives pour plus de sécurité

*La gestion de l'immobilier scolaire est complexe en raison de l'organisation même de l'Enseignement catholique qui fait la distinction entre la propriété et la gestion, mais également de l'accroissement de la réglementation applicable aux gestionnaires d'établissement recevant du public. Le 23 mai dernier s'est tenue la 5<sup>e</sup> édition de la Journée Immobilier qui a rassemblé les référents immobiliers et les gestionnaires d'écoles autour du thème : « Anticiper, informer, agir : une priorité pour la sécurité de tous ».*



© Christophe Passeneaud

Les bâtiments scolaires sont au service de l'œuvre d'enseignement : ils doivent s'adapter aux besoins du projet éducatif de l'établissement, besoins qui varient selon les équipes éducatives et les réformes de l'Éducation nationale. Cette adaptation se double d'un nécessaire respect des réglementations (accessibilité, sécurité...) liées aux établissements recevant du public (ERP), normes qui sont elles-mêmes en constante évolution. La gestion de l'immobilier scolaire nécessite donc une réactivité et un suivi rigoureux. Afin d'accompagner les territoires dans les problématiques immobilières, la Fédération des Ogec (Fnogec) en partenariat avec l'Union Saint-Pierre, a organisé pour la 5<sup>e</sup> année consécutive une journée consacrée aux enjeux de l'immobilier scolaire. Ainsi, le 23 mai 2019, une centaine de référents immobiliers du réseau des Ogec et des directions diocésaines de l'Enseignement catholique, des représentants d'associations propriétaires ou encore des administrateurs d'Ogec et des chefs d'établissement ont été accueillis à La Défense dans les locaux de la Société Générale (partenaire institutionnel de la Fédération des Ogec). Une nouvelle fois, des sujets très variés ont été abordés allant des questions purement juridiques aux problématiques plus pratico-pratiques, en passant bien sûr par l'application web « ISI Bâti »

destinée à faciliter la gestion courante de l'immobilier scolaire. Nous vous proposons de revenir sur les messages clés qui ont ponctué cette journée.

### ■ ISI Bâti, l'outil incontournable pour gérer l'immobilier scolaire



© Christophe Passeneaud

Sophie Pouverreau et Frédéric Hul – Fédération des Ogec.

L'application Immobilier hébergée sur la plateforme Isidoor depuis 2016 devient ISI Bâti à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. La Journée Immobilier a donc été l'occasion de présenter la future application, ses nouvelles fonctionnalités et sa nouvelle interface afin de répondre au mieux aux besoins des établissements.

Elle ne nécessite pas de compléter tous les modules, chaque établissement pouvant faire un choix en fonction de ses besoins propres : stockage



des plans ou des attestations des bureaux de contrôle, réalisation d'un registre d'accessibilité ou de sécurité des équipements sportifs, suivi de la maintenance des équipements...

**Voir la vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=KTJG7Yi1i10> d'ISI Bâti**

La présentation d'ISI Bâti a également été l'occasion de rappeler que les établissements scolaires sont des établissements recevant du public (ERP) soumis à une réglementation croissante, avec notamment des obligations à venir : s'équiper de défibrillateur pour les ERP du 1<sup>er</sup> groupe<sup>1</sup>, réduire ses consommations d'énergie<sup>2</sup>, mettre en place une surveillance de la qualité de l'air<sup>3</sup>, réaliser les mesures de concentration de radon tous les dix ans pour les établissements des communes dites « prioritaires » (sachant que les diagnostics radon ont généralement été réalisés vers 2006-2007) ou après la réalisation de travaux modifiant significativement la ventilation ou l'étanchéité du bâtiment. Selon la catégorie de classement de l'ERP (catégorie 1 à 5), les obligations qui lui incombent varient d'où l'importance de s'assurer que le classement (cf. registre de sécurité incendie) correspond bien à la réalité, notamment lorsque l'établissement est en limite de seuil car ce dernier peut facilement être franchi par une légère augmentation d'effectifs (élèves ou personnel).

ISI Bâti est là pour informer les établissements des évolutions de réglementation, notamment en les notifiant des actualités immobilières ou en mettant à jour la base documentaire propre à cette application. Elle procure un gain de temps, d'efficacité et de sécurité considérables, et représente un outil incontournable pour les personnes en charge de l'immobilier scolaire.

### ■ **Les établissements catholiques sur le chemin de l'accessibilité**



© Christophe Passeneaud

*Samir Ben Attia (Fondation des Apprentis d'Auteuil);  
Sophie Pouverreau et Michel Centelles (Fédération des Ogec).*

Comme le soulignait Benoît Vanachter, délégué général au Secrétariat général de l'Enseignement catholique, en conclusion de la journée : « Trois chiffres doivent nous inciter à continuer nos efforts. Ici, ce n'est pas le verre à moitié vide et à moitié plein. En effet, il n'est que peu rempli... Le premier chiffre : le rapport est de 35 % de chemin

parcouru pour 65 % encore à parcourir. » En d'autres termes, 35 % des établissements catholiques d'enseignement sont accessibles à ce jour. Les Ad'AP déposés l'ont été majoritairement pour des périodes supérieures à trois ans, ce qui explique que 65 % des établissements ne soient pas encore accessibles. Dans l'ensemble, les échéances des Ad'AP sont respectées.

Benoît Vanachter mettait ensuite en avant deux autres chiffres : « Le coût total de la mise en accessibilité des établissements est d'1,3 milliard d'euros. Que d'efforts encore à fournir ! Enfin, le coût par élève est de 600 euros. » Les chiffres résultant de l'enquête réalisée par la Fédération des Ogec confirment les prévisions faites en 2015 qui étaient de 1,6 milliard d'euros de travaux. Cette baisse du coût de la mise en accessibilité des locaux pourrait s'expliquer par quelques assouplissements de la réglementation, les dérogations obtenues ou encore les réflexions engagées pour réorganiser les établissements et faciliter leur mise en accessibilité à moindre coût.

La Journée Immobilier a été l'occasion de rappeler les obligations auxquelles sont soumis les établissements scolaires en matière d'accessibilité :

- la sensibilisation et la formation du personnel d'accueil : 63 % des établissements ont au moins sensibilisé les personnels.
- le registre public d'accessibilité obligatoire depuis le 30 septembre 2017 : seuls 30 % des établissements déclarent l'avoir mis en place. Pour mémoire, l'application ISI Bâti permet de réaliser ce registre en quelques clics !
- le suivi de l'Ad'AP et l'information des services de la préfecture (points d'étape à un an et à mi-parcours pour les Ad'AP de plus de trois ans, demande de prorogation de délais d'exécution, etc.).

La réalisation et le suivi des Ad'AP ne sont pas des tâches faciles pour les établissements scolaires. Certains territoires ont su toutefois mettre en place un accompagnement des établissements, et une solidarité immobilière permet à chaque établissement du diocèse d'être accessible à l'échéance de l'Ad'AP et de respecter leurs engagements, notamment à travers le suivi des réalisations de travaux. C'est ce qui transparaît à travers le témoignage de Michel Centelles, président de la Fédération des Ogec de l'Hérault.

Deux informations essentielles sont également à retenir :

- **l'impossibilité de déposer un Ad'AP depuis le 31 mars 2019** (sauf très rares exceptions : Mayotte, ERP ayant un Ad'AP en cours et dont la situation évolue à la suite d'une extension de leur patrimoine ou d'une dégradation de leur situation financière, dossiers déposés avant le 31 mars 2019 et en cours de traitement). Les

1. [www.fnogec.org/immobilier/actualites/les-defibrillateurs-automatise-externe-bientot-obligatoire-dans-certains-etablissements-scolaires](http://www.fnogec.org/immobilier/actualites/les-defibrillateurs-automatise-externe-bientot-obligatoire-dans-certains-etablissements-scolaires)
2. [www.fnogec.org/immobilier/actualites/la-loi-elan-enfin-publiee](http://www.fnogec.org/immobilier/actualites/la-loi-elan-enfin-publiee)
3. [www.fnogec.org/immobilier/actualites/la-surveillance-de-la-qualite-de-lair-interieur](http://www.fnogec.org/immobilier/actualites/la-surveillance-de-la-qualite-de-lair-interieur)

gestionnaires d'ERP non accessibles et n'ayant pas déposé d'Ad'AP sont obligés de soumettre des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale, sous peine de sanctions administratives et pénales ;

■ **déposer une demande d'autorisation de travaux pour faire valider les dérogations est nécessaire.**

Seul un Ad'AP sur une période de moins de trois ans vaut autorisation de travaux. Pour les Ad'AP plus longs, un dépôt d'une demande d'autorisation de travaux (AT) ou un permis de construire (PC) est nécessaire, notamment pour valider les dérogations demandées dans l'Ad'AP déposé. Pour les établissements qui n'auraient pas à déposer d'autorisation d'urbanisme, les dérogations visées dans l'Ad'AP ne sont qu'informatives, d'où la nécessité de déposer une demande d'autorisation de travaux pour faire valider les dérogations souhaitées.

■ **Pérenniser l'immobilier scolaire : un objectif sans cesse d'actualité**

Une brève rétrospective des textes issus de la Conférence des évêques de France du Comité national de l'Enseignement catholique (CNEC) et du statut de l'Enseignement catholique ont permis de rappeler que le patrimoine des établissements se situe dans un cadre plus large que le seul établissement puisqu'il sert la mission éducative de l'Église et s'inscrit dans sa finalité éducative qui ne se veut donc ni spéculative, ni commerciale. La dissociation, et non la séparation, du patrimoine et de la gestion comme le soulignait Benoît Vanachter n'a pas d'autre objectif que celui de sécuriser la propriété.

*Retrouvez l'interview de Benoît Vanachter page 20.*

L'œuvre d'Enseignement catholique ne peut avoir d'avenir sans bâtiment scolaire entretenu, répondant aux normes imposées par la législation ou sans financement de son immobilier.

La richesse de l'Enseignement catholique réside dans sa diversité : assumer d'avoir des établissements élitistes, en zone urbaine ou rurale, permettre à tous d'exister en organisant une solidarité immobilière qui se distingue de la mutualisation et de la charité, comme le rappelait Aurélia de Saint-Exupéry, secrétaire générale de la Fédération des Ogec (Fnogec). La solidarité immobilière permet ainsi à un diocèse de collecter des fonds alloués à l'immobilier selon des règles préalablement définies et à chaque établissement de pouvoir prétendre un jour à l'attribution des fonds collectés. Le texte du Comité national de l'Éducation catholique du 29 juillet 2018, intitulé « Préconisations de l'Enseignement catholique pour la mise en œuvre de la solidarité immobilière », rappelle qu'il est

important de clarifier les mécanismes de collecte et de redistribution des fonds alloués à l'immobilier afin qu'ils soient compris et acceptés par tous, et de repréciser le rôle de chacune des instances de débat et de décision.

Le recours à la solidarité immobilière n'est que l'une des multiples possibilités offertes à l'établissement scolaire pour financer son projet immobilier ou ses travaux. Elle fait partie des ressources propres dont il doit être tenu compte, au même titre que l'autofinancement et les subventions d'investissement afin de boucler le montage financier du projet en ayant éventuellement recours à l'endettement. Le devoir de l'établissement est d'ailleurs de diversifier ses financements.

Un catalogue des ressources à mobiliser a été brièvement dressé en insistant surtout sur les précautions à prendre. Il a été fait référence aux ratios à respecter pour ne pas mettre en danger l'établissement scolaire. Il faut anticiper les besoins de financements futurs nécessaires à la réalisation du projet d'établissement, le maintien voire l'amélioration des biens confiés. Il ne faut pas grever à l'avenir les investissements car certains d'entre eux s'imposent aux établissements en raison d'obligations légales et réglementaires. Tel fut le cas pour l'accessibilité des locaux et tel sera le cas pour la performance énergétique des bâtiments.



À gauche, Philippe Bertiaux, responsable national immobilier à la Direction des activités immobilières (Société Générale) ; à droite, François Lys, directeur des financements (Société Générale).

Les intervenants de la Société Générale sont également allés dans ce sens, rappelant que le projet éducatif est au centre du projet immobilier et que les établissements doivent être prudents sur les investissements longs qui peuvent empêcher de réinvestir.

Il a été rappelé qu'il existait d'une part des solutions pour faire décroître la charge financière et ainsi permettre l'accompagnement des travaux et, d'autre part, des sources de refinancement. La Société Générale déploie et accompagne les établissements sur des solutions de financement sur mesure.

■ **Les vertus pédagogiques des commissions de sécurité et du PPMS**

Les points clés de la sécurité des établissements — à savoir le respect des règles de sécurité incendie à

travers la préparation de la visite de la commission de sécurité et la mise en sûreté des élèves et des équipes éducatives, enjeu principal du PPMS — ont été abordés lors de deux tables rondes.



Au centre, le major Bruno Rodde; à droite, Gaëlle Garcia, à gauche, Franck Ethève.

© Christophe Paseneaud

Deux professionnels de ces questions ont apporté leur expertise : le major Bruno Rodde, Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, et Isabelle Nougarede-Duvivier, chargée de missions Risques majeurs à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Yvelines et membre de l'Observatoire national de la sécurité des établissements. À leurs côtés, deux chefs d'établissement sont venus apporter leur témoignage et nous faire part des difficultés rencontrées : Franck Ethève, du groupe scolaire Donibane — Sainte-Famille-d'Urquijo à Saint-Jean-de-Luz, et Raphaël Thomassin, de l'Institution Jeanne-d'Arc à Bruyères dans les Vosges.

La première table ronde a été l'occasion de rappeler la composition et les missions de la commission de sécurité, d'insister sur le fait que la commission ne donne qu'un avis au maire et de préciser qu'il n'y a que très rarement fermeture immédiate de l'établissement (uniquement justifiée selon la dangerosité de la situation). Il a également été indiqué que la commission de sécurité ne vérifie pas l'accessibilité du bâtiment mais simplement les possibilités d'évacuation différée. Dans le procès-verbal de la commission, l'accessibilité n'apparaît pas.

Les intervenants ont insisté sur la nécessité de préparer cette visite et de faciliter les contrôles à effectuer, notamment en facilitant l'accès à tous les locaux, de disposer d'un espace permettant l'étude du dossier ou encore du matériel pour réaliser les essais. Les visites de la commission de sécurité ont un but avant tout pédagogique plutôt que répressif. Il faut vivre cela comme quelque chose de positif.

Il en est de même des exercices d'évacuation réalisés chaque année dans les établissements. Même s'ils peuvent apparaître comme contraignants pour les chefs d'établissement, leur répétition et leur régularité permettent une éducation permanente, une sensibilisation et une information des équipes éducatives. Ces exercices sont entrés dans la culture des établissements tout comme ceux liés à la mise en place du PPMS.

La réalisation de ces exercices est l'occasion de valider, de corriger ou de préciser les orientations générales inscrites aux PPMS. Chacun apprend progressivement à les maîtriser pour être à même de les adapter aux risques auxquels ils pourraient être confrontés.

La terminologie employée dans le cadre de ces PPMS a été clarifiée ainsi que les postures à adopter pour faire face à une situation de crise. (cf. illustration ci-dessous)

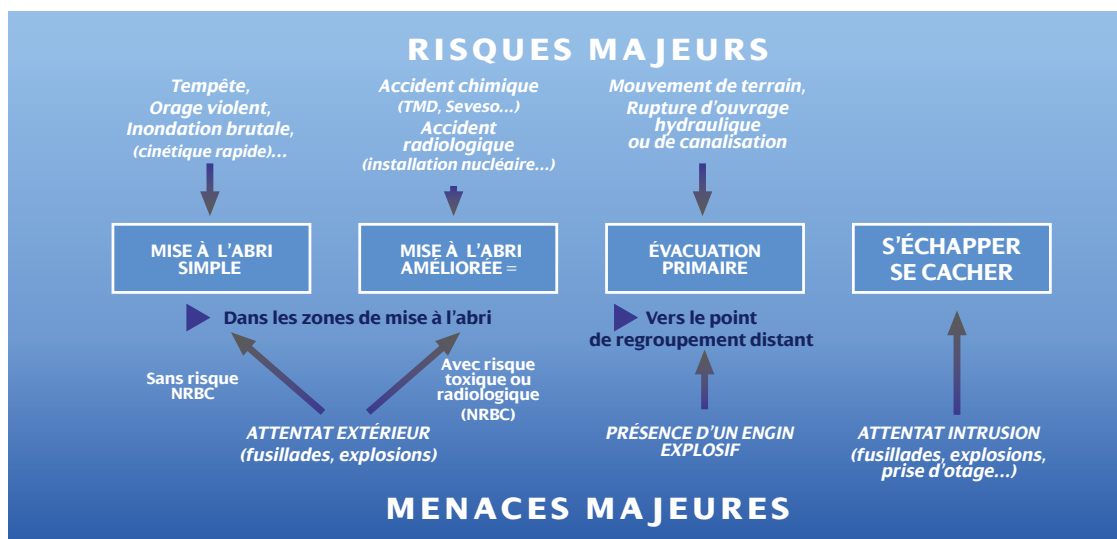
Développer une nouvelle « culture de la sécurité » dans nos établissements est primordial. Ces actions de sensibilisation y contribuent. Chacun est acteur et a un rôle à jouer. La sécurité est l'affaire de tous !

### ■ La règle des « 3 S »

Pour conclure cette journée, Benoît Vanachter a énoncé la règle des « 3S ». L'immobilier scolaire n'a de raison d'exister que s'il est porteur de :

- Service ;
- Sécurité ;
- Mais surtout de Sens.

*Sophie Pouverreau,  
juriste du pôle Économie-gestion – Fédération des Ogec*



## Interview de Benoît Vanachter, délégué général du Sgec

**L'Arc boutant: La Journée Immobilier du 23 mai était coorganisée par l'Union Saint-Pierre. Pouvez-vous nous présenter cet organisme national créé en 2014, parfois méconnu des acteurs de l'Enseignement catholique? Pourquoi avoir fondé une union des propriétaires? Quel rôle joue-t-elle?**



© Christophe Passeneaud

**Benoît Vanachter:** L'Union Saint-Pierre a une grande vocation: fédérer au niveau national les propriétaires de l'immobilier de l'Enseignement catholique afin de mutualiser et de partager des bonnes pratiques.

L'adhésion est libre, simple et, chose rare, sans engagement financier! Si les associations immobilières sont spécifiques et singulières, de nombreuses problématiques les traversent. Les sujets sont communs et les études, analyses voire réponses administratives sont adaptables à chacun. En quelque sorte « réinventer la poudre » à chaque situation complexe peut, par la mutualisation, être évité.

Comme l'union fait la force, l'Union Saint-Pierre sera celle du dynamisme et de ses adhérents. Responsables d'associations propriétaires, rejoignez l'Union Saint-Pierre en nous écrivant à [union-saint-pierre@enseignement-catholique.fr](mailto:union-saint-pierre@enseignement-catholique.fr) ou encore à son président Jean-Pierre Dufour, [jp-dufour@enseignement-catholique.fr](mailto:jp-dufour@enseignement-catholique.fr)

**A.B.:** « Dissociation entre propriétaire et gestionnaire et non séparation », c'est ce que vous avez rappelé lors de la Journée Immobilier. Pouvez-vous nous expliquer la nuance ?

**B.V.:** Les rédacteurs du statut dans leur grande sagesse précisent, dans l'article 250 du Statut de l'Enseignement catholique, que « la gestion économique et la propriété immobilière des établissements doivent être distinguées, notamment par le recours à des personnalités juridiques séparées et autonomes ». Si la crainte historique de 1984 d'une intégration généralisée de l'Enseignement catholique au grand service public d'éducation avec captation de l'immobilier semble éloignée, d'autres inquiétudes pourraient voir le jour. En effet, les

risques d'une autonomisation, d'une privatisation spéculative, de cession d'immobilisation ou de déviance du projet fondateur des établissements ne sont pas écartés. La dissociation entre propriétaire et gestionnaire évoquée est bien recommandée uniquement pour des questions purement juridiques et sécuritaires. Le dialogue entre propriétaire et gestionnaire est lui continu, constant voire permanent, garant de la destination d'usage des biens. Les points d'attention de l'un et l'autre sont différents, l'un pédagogique, l'autre financier, mais ils sont tous au service de la même mission d'œuvre éducative.

**A.B.:** Pour clôturer la journée, vous avez repris certains propos des intervenants, notamment ceux de Laurent Laming, président de la Fédération des Ogec: « L'immobilier demande une urgence », ce à quoi vous avez précisé: « ... une urgence permanente. L'immobilier, ce n'est pas pour demain mais c'était pour hier, c'est pour aujourd'hui et pour demain ». Quels sont pour vous les grands enjeux à venir en matière d'immobilier scolaire ?

**B.V.:** Tout d'abord merci au président Laming d'avoir rappelé l'urgence de l'immobilier. Même si des Assises de l'Enseignement catholique prônaient symboliquement « une école sans murs... », tout nous invite à porter une attention à... nos murs!

Quelques chiffres nous montrent cette urgence de l'immobilier, pour la seule exigence de l'Ad'Ap: à ce jour 35 % du chemin a été parcouru ce qui, en creux, nous rappelle les 65 % restants avec un coût des travaux estimé à 1,3 milliard. Si nous sommes persuadés que dans nos établissements l'essentiel est dans ce qui se vit, rien ne peut se faire sans mur, sans salubrité, sécurité et praticité. À ceux qui imaginent que l'effort financier est impensable pour leur propre structure, je veux leur dire que la rénovation et la construction sont une affaire collective portée par l'ensemble d'un territoire. Des mécanismes de solidarité existent et sont d'ailleurs développés dans deux documents: préconisations pour une politique immobilière dans l'Enseignement catholique de 2012 et, plus récemment, Solidarité immobilière du 29 juillet 2018.

Oui, l'immobilier donne à sa manière du sens à notre action et « dit » ce que nous faisons et, plus encore, ce que nous sommes.

*Propos recueillis par Sophie Pouverreau, juriste du pôle Économie-gestion – Fédération des Ogec*

## PPMS de grande ampleur dans les Yvelines : la sécurité est l'affaire de tous !

*Depuis plusieurs années, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Yvelines organise des exercices du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) pour toutes les écoles et les établissements scolaires publics et privés d'un même secteur, en collaboration avec les services de secours, les forces de l'ordre, la préfecture ou encore les collectivités locales.*



### ■ **L'objectif de ce type d'exercice est triple :**

- tester un déclenchement généralisé des PPMS ;
- tester la mise en œuvre effective des PPMS et la capacité des établissements scolaires à faire face à une situation exceptionnelle ;
- tester la communication en situation de gestion de crise.

Ainsi, sur la base d'un scénario fictif de catastrophe naturelle ou technologique, les PPMS sont activés sur la demande des autorités simulées par une cellule d'animation.

Cette année, cet exercice grandeur nature a été organisé sur trois dates pour tous les établissements du département. Ainsi, le 25 janvier 2019, il a concerné 660 établissements scolaires sur 1 227 (dont 91 établissements privés d'enseignement) que compte le département.

Les écoles et les établissements scolaires ont été informés d'une attaque chimique et ont dû mettre en œuvre les procédures visées dans le PPMS pour faire face à cet événement majeur et se protéger d'un risque toxique.

Ces exercices PPMS ont mobilisé environ 400 observateurs, qu'il s'agisse de représentants des communes, de pompiers, de policiers, de gendarmes, etc.

Face à cette attaque chimique fictive, les établissements ont dû mettre en place une cellule de crise ainsi qu'un confinement dit « mise à l'abri améliorée ».

La réalisation de cet exercice de grande ampleur a nécessité une coopération étroite entre les services de gendarmerie et la Direction départementale de la sécurité publique des Yvelines (DDSP78), le Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines (SDIS78) et les représentants de l'Éducation nationale (chefs d'établissement, inspection de l'Éducation nationale et directeurs d'école) mais également, pour l'Enseignement catholique, la direction diocésaine. Il a en effet fallu mobiliser les acteurs, apprendre à composer avec les spécificités de chaque secteur géographique, développer un langage commun et répondre au plus près aux besoins du terrain. Le maillage territorial avec les différents services de l'État est indispensable pour mener à bien la diffusion d'une culture partagée de la sécurité, pour développer une résilience collective et assurer le succès des exercices de prévention.

### ■ **Le PPMS répond à un double objectif :**

- opérationnel : préparer l'établissement scolaire à réagir correctement en cas de risques ou de menaces majeurs ;
- culturel : faire entrer le risque majeur dans la culture du citoyen.

*Sophie Pouverreau,  
juriste du pôle Économie-gestion – Fédération des Ogec*

## Enseignement catholique et Éducation nationale associés dans les Yvelines pour la mise en place des PPMS

*Isabelle Nougarède-Duvivier, chargée de mission risques majeurs à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Yvelines (DSDEN) et membre de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires (ONS), nous a fait part des exercices PPMS<sup>1</sup> de grande ampleur qui ont été réalisés dans ce département. Les établissements catholiques d'enseignement sont associés à cette démarche. Jean-Luc Gadeyne, secrétaire général de la direction diocésaine, témoigne de ce partenariat.*



© Christophe Passeneaud

Isabelle Nougarède-Duvivier.

### **L'Arc boutant : Comment avez-vous été associé à cette démarche ?**

**Jean-Luc Gadeyne :** Dans un premier temps, la DSDEN a travaillé sur l'établissement du dossier PPMS. Ensuite, des exercices ont été réalisés avec les écoles publiques. Quelques réunions d'information à destination des chefs d'établissement de l'Enseignement catholique ont été organisées lors de séminaires DDEC. L'année scolaire 2015-2016, nous avons été invités à rejoindre les exercices PPMS orchestrés par la DSDEN. Cet engagement à collaborer aux exercices de grande ampleur a été pris juste avant les attentats du 13 novembre 2015. Les quelques questions qui se posaient encore sur l'utilité de tels exercices n'ont pas résisté à l'épreuve des faits. Auparavant, c'est essentiellement l'explosion du site AZF de Toulouse qui servait d'événement de référence, mais celui-ci tendait à devenir de l'histoire ancienne.

En 2014-2015, l'Enseignement catholique des Yvelines s'était mobilisé pour la mise en accessibilité de nos établissements. Tous les établissements catholiques des Yvelines s'étaient conformés à leurs obligations, soit en étant accessibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015 soit en déposant un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP). C'est parce que la mise en accessibilité des établissements était bien engagée que nous nous sommes investis dans la mise en œuvre des PPMS et que nous avons accepté de participer aux exercices. Dans le cadre des exercices PPMS réalisés, la DDEC sert de relais entre la cellule de crise créée

pour chaque exercice et les établissements catholiques d'enseignement du secteur visé. Quel que soit le moment, des personnels de la DDEC (2 à 5 personnes) se mobilisent pour recevoir les messages de la cellule et les transmettre aux établissements concernés (entre 15 et 30 selon la zone géographique).

### **A.B. : Comment les établissements se préparent-ils à cet exercice ? De quels accompagnements bénéficient-ils ?**

**J.-L. G. :** Nous avons certainement profité du rodage des établissements publics. La DSDEN propose un document dans lequel tout est répertorié. Nous nous sommes attachés à faire en sorte que chaque établissement remplisse la maquette académique disponible sur le site de la DSDEN<sup>2</sup>. Ainsi, les annuaires de crise par exemple sont tous à la même page et comprennent les numéros du directeur diocésain et du secrétaire général de la DDEC 78. Ce travail est repris tous les ans, en fonction de la reconnaissance de l'évolution des risques et en fonction de l'analyse des trois exercices annuels. Chaque établissement bénéficie des services d'un personnel référent compétent (gendarme ou policier) qu'il est possible d'appeler en permanence. Un état des lieux a également été réalisé par chaque établissement avec l'aide d'un professionnel de la sécurité venu sur le site. Ces personnels nous ont permis d'élaborer les premiers PPMS. Par ailleurs, lors de chaque exercice, des observateurs sont présents. Leurs remarques sont compilées et redistribuées à l'ensemble des établissements.

### **A.B. : Quels bénéfices en tirent les établissements catholiques d'enseignement ?**

**J.-L. G. :** Toute la direction de nos établissements est bien consciente que nous avons changé d'ère en matière de sécurité. La culture de la vigilance est entrée dans les mœurs et les élèves la vivent de manière responsable. Ils sont prêts à mettre en œuvre les PPMS à l'échelle de la cellule familiale. C'est bien parce que nous avons appris à gérer cette culture ensemble à l'école, qu'elle est devenue naturelle. Ainsi, les élèves ne comprennent pas que cette culture ne soit pas mise en œuvre

1. PPMS : le Plan particulier de mise en sûreté.  
2. [www.ac-versailles.fr/cid112478/plan-particulier-de-mise-en-surete-ppms.html](http://www.ac-versailles.fr/cid112478/plan-particulier-de-mise-en-surete-ppms.html) – rubrique « ressources ».

dans les équipements publics tels que les gymnases ou les piscines.

Les services de la DSDEN continuent d'agréger de nouvelles structures municipales à ces exercices. Nous finirons donc bien par y intégrer tous les lieux où peuvent se trouver nos enfants.

**A.B. : Quels retours avez-vous eu des établissements ?**

**J.-L. G. :** Ces exercices se déroulent trois fois par an (deux fois par secteur et une fois en « alerte intrusion »). Même si ces exercices peuvent paraître redondants, ils permettent de se construire une culture commune de la sécurité à diffuser et à mettre à jour régulièrement car les effectifs changent et les personnels évoluent. Il faut sans cesse reprendre les exercices de base afin qu'ils deviennent des automatismes. Un confinement doit être hermétique : est-ce bien vérifié à chaque fois ? Disposons-nous des moyens de confiner correctement ?

L'une des difficultés que nous rencontrons est que nos chefs d'établissement souhaitent absolument

rester aux commandes. Il a été difficile de leur faire accepter que la communauté éducative doit être capable de réagir même en leur absence. Pour la première fois cette année, nous avons réalisé l'un de ces exercices alors que les chefs d'établissement étaient en séminaire à l'extérieur de leur établissement. C'est un progrès.

En tout, 70 établissements (dont un institut médico-éducatif et deux structures agricoles) participent à ces exercices répartis sur quatre secteurs, à quatre dates distinctes, ce qui représente entre 8 000 et 15 000 élèves par secteur (42 000 élèves au total et 2 500 enseignants). Mis à part les alertes tempête ou enneigement, la mise en alerte réelle devrait être beaucoup plus précise et ciblée. Nous avons par ailleurs la chance de pouvoir bénéficier des conseils avisés et de la disponibilité de madame Isabelle Nougarede-Duvivier qui anime cette cellule depuis de nombreuses années pour le compte de la DSDEN.

*Propos recueillis par Sophie Pouverreau,  
juriste du pôle Économie-gestion  
Fédération des Ogec*

## L'avenir incertain de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires (ONS)

*L'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires (ONS) étudie l'état des bâtiments et des équipements, évalue les conditions de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité et de mise en sûreté en cas de risque majeur des établissements d'enseignement public et privé.*



**P**our exercer sa mission, il associe les propriétaires des établissements, les représentants des usagers et des ministères concernés ainsi que les acteurs de la prévention. L'Enseignement catholique participe aux travaux de cet observatoire à travers la présence de

représentants de la Fédération des Ogec nommés par arrêté ministériel (collège des élus et gestionnaires de l'immobilier scolaire et universitaire). L'observatoire est un lieu où s'échangent les expériences, s'expriment les compétences, sont associés tous les acteurs de la prévention. Il est

1. [www.education.gouv.fr/ons/cid85832/presentation-missions-et-organisation-de-l-ons.html#Missions](http://www.education.gouv.fr/ons/cid85832/presentation-missions-et-organisation-de-l-ons.html#Missions)
2. [www.education.gouv.fr/ons/pid31805/l-observatoire-national-de-la-securite-et-de-l-accessibilite-des-etablissements-d-enseignement.html](http://www.education.gouv.fr/ons/pid31805/l-observatoire-national-de-la-securite-et-de-l-accessibilite-des-etablissements-d-enseignement.html)



© Jean-Marie Schléret

présidé par Jean-Marie Schléret, ancien député de Meurthe-et-Moselle, président de l'Union régionale HLM Grand-Est.

L'observatoire propose des mesures concrètes à mettre en œuvre et met à disposition l'ensemble des travaux produits par ses instances dans un rapport remis chaque année au ministre de l'Éducation nationale et au ministre de l'Agriculture. Découvrez en ligne **les missions de l'observatoire** <sup>1</sup>.

Dans le cadre de sa mission d'information, l'observatoire publie également des documents thématiques auxquels il a d'ailleurs été fait référence lors de la Journée Immobilier de la Fnogec :

- les fiches « prévention », tout particulièrement celles relatives aux risques et aux menaces majeures ;
- la fiche « La sécurité au quotidien – Registre et outils réglementaires ».

Consultez en ligne **la rubrique « publications de l'observatoire** <sup>2</sup>. **Évaluer, informer et proposer sans dramatiser ni banaliser, pour une sécurité intégrée et une accessibilité raisonnée**, tels sont les maîtres mots de l'observatoire. Son fonctionnement et ses compétences actuelles semblent toutefois être compromis par l'article 5 de la loi pour une école de la confiance dite loi Blanquer qui prévoit de revoir son périmètre en le limitant à la seule accessibilité des établissements scolaires.

*Sophie Pouverreau,  
juriste du pôle Économie-gestion – Fédération des Ogec*

## La Société Générale accompagne les Ogec dans leurs problématiques immobilières

*La question de l'immobilier scolaire, objet de la Journée Immobilier qui s'est déroulée le 23 mai dernier au siège de la Société Générale, est essentielle pour les Ogec. L'établissement est un lieu de vie, d'étude, un outil de travail, le lieu de la rencontre entre tous les acteurs de la communauté éducative, l'objet d'une gestion financière et administrative... Il se trouve, de fait, au cœur du projet éducatif et cette réalité multiple nécessite tant une expertise fine qu'une approche globale, particulièrement en matière d'accompagnement bancaire.*



*À gauche, Brieuc du Bot (Société générale), au centre, Alain Lafortentie (Fédération des Ogec) et à droite, Dominique Pastor (SG).*



*Ludovic Chaboureaux (Société générale).*



*François Lys (Société générale).*



*Philippe Bertiaux (Société générale).*

© Photos: Christophe Passeneaud





© Christophe Passeneaud

Les équipes de la Société générale et de la Fédération des Ogec.

### ■ Une expertise immobilière au service des Ogec

À la Société Générale, l'ensemble de nos expertises immobilières sont regroupées au sein de la direction des activités immobilières qui recouvre nos activités de promotion, de conseil en transaction et de financement. Cette organisation nous permet de faire bénéficier nos clients d'un écosystème de compétences au service de leur projet : recherche de foncier, valorisation des actifs, audit des coûts (construction, études, assurances...), montage juridique, structure de financement... Par ce biais, nous souhaitons non seulement apporter à nos clients des conseils à forte valeur ajoutée en plus de nos possibilités de financement, mais surtout contribuer à l'élaboration d'une véritable stratégie immobilière.

Bien souvent, on constate que la recherche de financement intervient en fin de projet et a pour enjeu de réussir à faire entrer le coût du projet immobilier dans un plan de financement soutenable pour l'Ogec en jouant notamment sur le taux et la durée. D'une certaine manière, c'est le projet immobilier qui impose ses contraintes au projet éducatif et peut, en cas d'investissement mal maîtrisé, venir mettre en péril la mission éducative.

Notre positionnement est de renverser cette approche en remettant le projet éducatif au centre et de déterminer une vision globale et une trajectoire immobilière à long terme à partir du projet de l'établissement, de ses atouts et de ses faiblesses. Cela nécessite un travail en amont, avec les différentes parties prenantes, notamment la tutelle et le propriétaire (audit du contrat de bail, commodat ou de mise à disposition...) mais également avec la banque qui pourra apporter son point de vue d'expert, son œil critique et son expérience en financement dans l'élaboration du projet immobilier.

Ainsi, en partant du projet de l'établissement, on élabore des solutions sur-mesure tout en sécurisant l'activité et on construit une trajectoire globale et cohérente sur laquelle chaque partie prenante de la communauté éducative peut s'accorder.

À la Société Générale, ce sont nos conseillers dédiés, interlocuteurs quotidiens des Ogec, qui se font le relais de cette approche et peuvent, en cas de besoin, faire intervenir la direction des activités immobilières lorsqu'un projet complexe le nécessite.

### ■ Un partenaire engagé de l'Enseignement catholique

La Journée Immobilier est la dernière manifestation en date du partenariat fort et historique qui unit la Fédération des Ogec et la Société Générale. En effet, depuis près de 30 ans, la Société Générale accompagne les Ogec dans leurs démarches bancaires et, depuis près de 30 ans, nous avons construit avec la fédération une vraie relation de partenariat fondée sur la confiance, le dialogue et l'expertise, des valeurs fondamentales dans nos métiers respectifs.

Ainsi, nous accompagnons la fédération et les différentes instances dans leurs projets et dans leurs réflexions qui touchent à nos métiers tandis que ces dernières nous apportent les éclairages nécessaires sur les enjeux du secteur.

Par exemple, nous avons contribué à la mise en place d'Indices, à l'élaboration des cahiers de la Fédération des Ogec, de fiches pratiques ou, plus récemment, au memento du trésorier. Nous participons également aux différentes manifestations du réseau. De son côté, la fédération intervient dans la formation de nos conseillers afin qu'ils aient une connaissance approfondie du secteur qui leur permet de mieux comprendre les enjeux de leurs clients et qu'ils nous délivrent une information précieuse pour comprendre les évolutions du secteur (journées thématiques, webinar, réunion des partenaires, etc.).

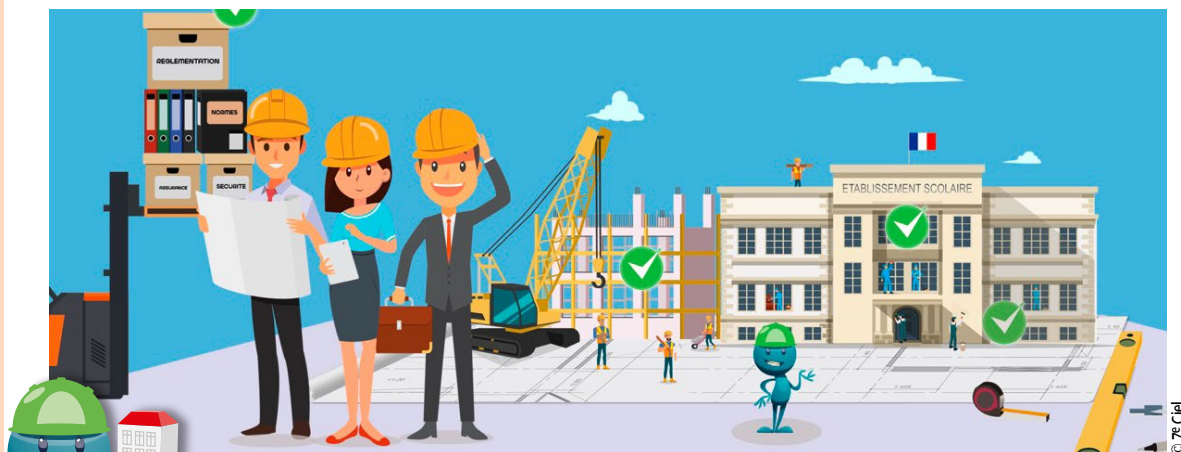
La notion de partenariat contient en elle celles de partage et de réciprocité et c'est dans cet esprit que nous continuons à agir et à apprendre ensemble.

*Briec du Bot, responsable Île-de-France  
Économie sociale et institutionnelle –  
responsable des partenariats*



## ISI Bâti, la simplicité à portée de clic

*La Journée Immobilier du 23 mai 2019 a sonné le lancement de la nouvelle génération d'applications Isidoor. Nous vous l'annonçons le 4 avril dans une vidéo présentant les nouveautés de la prochaine rentrée scolaire. Un travail considérable est mené par les différentes équipes pour vous offrir des applications encore plus simples d'utilisation et des services toujours plus utiles. Parmi elles, ISI Bâti, qui correspond à l'actuelle application Immobilier.*



ISI Bâti se dote tout d'abord d'une nouvelle ergonomie facilitant l'accès aux différentes fonctionnalités proposées ainsi que d'un assistant personnel, accessible à tout moment dans

l'application, permettant de trouver une information rapidement ou de faire appel à l'assistance. Vous retrouverez ainsi d'un seul coup d'œil les nouveautés réglementaires, des conseils sur la gestion immobilière ou des rappels sur des événements à venir dans votre établissement...

### ■ L'application sera maintenant organisée en quatre modules principaux



#### ■ État des lieux

Jusqu'à présent, l'application vous permettait de décrire la structure immobilière de votre établissement (terrains, sites, bâtiments), d'identifier les propriétaires et de renseigner les surfaces, afin de disposer d'une base d'informations complète, très utile pour remplir vos formalités administratives. Il vous sera désormais possible d'indiquer tous les équipements liés à la sécurité (moyens de secours, installations électriques, équipements sportifs, aires de jeux) et d'accéder à la réglementation concernant cet équipement (contrôles à effectuer, périodicité des contrôles).



#### ■ Sécurité des bâtiments

Le module «Sécurité des bâtiments» vous permettra de planifier les visites de sécurité de vos installations ou les contrôles effectués par vos prestataires. Vous pourrez ainsi conserver les comptes rendus de ces contrôles et suivre rigoureusement l'état d'avancement des observations relevées lors de ces vérifications. C'est donc un réel outil de pilotage de la levée des observations

qui vous est proposé à travers l'application ISI Bâti. Ces différentes informations vous permettront de remplir vos registres réglementaires «Aire de jeux» et «Équipements sportifs» puis, à terme, de vous aider à constituer votre registre de sécurité incendie.



#### ■ Accessibilité des locaux

ISI Bâti vous donne la possibilité d'enregistrer et de suivre l'état d'avancement des travaux identifiés dans votre Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée). Des tableaux de bord graphiques vous donnent ainsi l'état des lieux de votre situation rapidement. Enfin, ce module vous permet toujours de remplir votre registre public d'accessibilité, obligatoire depuis le 22 octobre 2017 pour les établissements recevant du public (ERP). Il a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'établissement et de ses prestations.



#### ■ Projets immobiliers

C'est un nouveau module qui fera son apparition dans ISI Bâti à partir de la rentrée 2019-2020. Il permettra notamment de vous aider à constituer toutes les étapes nécessaires à la mise en œuvre d'un nouveau projet immobilier, de la phase d'étude du projet jusqu'à la réception des travaux. Nous espérons que ces nouveautés vous aideront dans votre quotidien et nous vous donnons rendez-vous à la rentrée pour découvrir la nouvelle application ISI Bâti. En attendant, restez attentif aux différentes communications de la Fédération des Ogec qui vous donneront progressivement de plus amples informations.

Frédéric Hul,  
responsable pôle Informatique – Fédération des Ogec

Retrouvez la vidéo d'ISI Bâti :  
[www.youtube.com/watch?v=KTJG7Yi1iI0](http://www.youtube.com/watch?v=KTJG7Yi1iI0)

## Le collège Saint-Marceau et La Banque Postale : un partenariat gagnant

*La Banque Postale — partenaire de la Fédération des Ogec — et Poste Immo sont deux filiales du groupe La Poste qui mettent leurs compétences et leurs services à la disposition des Ogec pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets immobiliers. Philippe Liodel, chef d'établissement du collège La Croix-Saint-Marceau à Orléans, Jean-Michel Pelletier, président de l'Ogec Saint-Marceau, et Jean-Philippe Martin, responsable programme immobilier chez Poste Immo Orléans, nous font part de leur expérience.*

### **L'Arc Boutant :**

*Quelle était la problématique immobilière initiale de l'établissement ?*

**Philippe Liodel et Jean-Michel Pelletier :** Il s'agissait de mettre en conformité l'établissement par rapport à l'Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmée). La situation s'enlisait depuis deux ans, nous ne trouvions pas de solution. Nous n'étions pas compétents dans ce domaine, il nous fallait être accompagnés par des experts.

### **A.B. : Comment avez-vous connu Poste Immo ?**

**P.L. et J.-M. P. :** À la suite d'une invitation de La Banque Postale, lors d'une rencontre dans notre département.

### **A.B. : Pourquoi avoir retenu Poste Immo ?**

**P.L. et J.-M. P. :** Pour son sérieux et les informations recueillies auprès des interlocuteurs lors de notre premier rendez-vous.

### **A.B. : Que vous a apporté l'intervention de Poste Immo ?**

**P.L. et J.-M. P. :** Il y a une vraie écoute et une prise en compte de la problématique, des structures, des contraintes, des moyens et des solutions.

### **L'Arc boutant : Monsieur Martin, que pouvez-vous nous dire de cette expérience ? Quels conseils pourriez-vous donner aux chefs d'établissement et aux présidents d'Ogec ?**

**Jean-Philippe Martin :** Mener un projet immobilier dans un établissement scolaire est un travail long et minutieux avec des contraintes en lien avec l'activité. Dans son accompagnement, Poste Immo a rappelé en premier lieu aux interlocuteurs les obligations qui s'imposent aux maîtres d'ouvrage et en second lieu son rôle dans la mission. Le président d'Ogec et le chef d'établissement en tant que maître d'ouvrage sont responsables

“ *Le responsable du projet a assuré un vrai accompagnement. Il a eu une connaissance rapide des lieux, du projet. Il a su faire des propositions raisonnées et nous apporter des solutions à notre problématique.* ”

Concernant la mise en œuvre du projet, cela nous a apporté une sécurité, un vrai contrôle, une maîtrise à chaque étape du projet et des conseils avisés réfléchis et argumentés.

### **A.B. : Quels enseignements tirez-vous de cette collaboration ?**

**P.L. et J.-M. P. :** Que du positif ! Le responsable du projet chez Poste Immo Orléans a assuré un vrai accompagnement. Il a eu une connaissance rapide des lieux et du projet. Il a su faire des propositions raisonnées et nous apporter des solutions à notre problématique.

### **A.B. : Pourquoi recommanderiez-vous Poste Immo à un président d'Ogec ?**

**P.L. et J.-M. P. :** Pour leur sérieux, leur expertise efficace et leur expérience acquise depuis 10 ans dans la gestion de leur propre parc immobilier.

du projet tout au long de celui-ci et cela, dès son lancement. Poste Immo est intervenu dans ce projet en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Il s'agit d'un professionnel du bâtiment au milieu des décideurs et utilisateurs. Son rôle et ses responsabilités sont bien différents de ceux du maître d'œuvre. Il permet au maître d'ouvrage d'être conseillé et rassuré tout au long du projet sur des propositions et sur les choix à faire. Il facilite la coordination du projet et permet au maître d'ouvrage de remplir pleinement ses obligations. Il représente et accompagne le maître d'ouvrage dans l'ensemble des décisions importantes assurant la réussite du projet.



L'histoire ne s'arrête pas là. La Banque Postale a mis en relation l'établissement avec Poste Immo et, au moment du financement du projet, La Banque Postale a été consultée comme d'autres banques.

**A.B. : Quels ont été les critères qui vous ont amené à retenir La Banque Postale ?**

**J.-P. M. :** La volonté de diversifier nos partenaires bancaires. Ils ont de plus été à l'écoute de notre problématique et ont su être force de proposition dans les différents scénarios transmis.

**A.B. : En quoi le binôme La Banque Postale/ Poste Immo est-il pertinent pour la réussite des projets immobiliers des Ogec ?**

**J.-P. M. :** C'est un vrai partenariat, une cohérence dans les actions de chacun pour répondre à la demande.

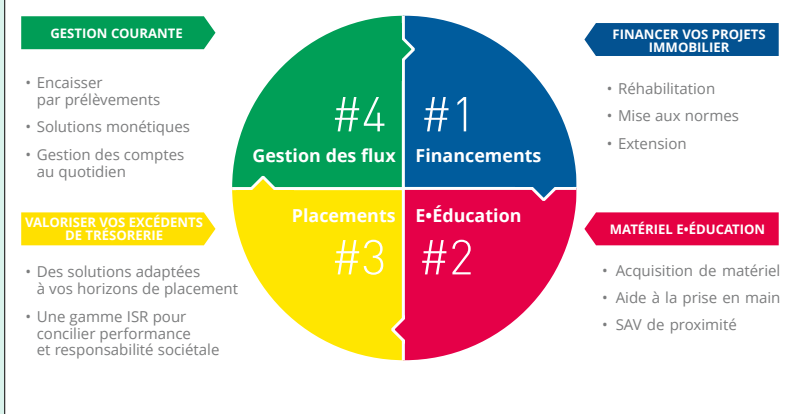
**A.B. : Pourquoi recommanderiez-vous La Banque Postale à un président d'Ogec ?**

**J.-P. M. :** Nous avons apprécié l'écoute. Nos établissements catholiques d'enseignement ont leur spécificité, les interlocuteurs de La Banque Postale ont intégré dans leurs propositions d'offre cette dimension. La recherche de solution de financement a été féconde. Un partenariat débute.

NOS SOLUTIONS POUR RÉDUIRE VOTRE FACTURE IMMOBILIÈRE ET POUR ADAPTER VOTRE PARC À VOS BESOINS



NOS SOLUTIONS POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS BANCAIRES



**Pour tout contact :**

Éric Congard, directeur développement commercial à Poste Immo :  
[eric.congard@poste-immobilier.fr](mailto:eric.congard@poste-immobilier.fr)

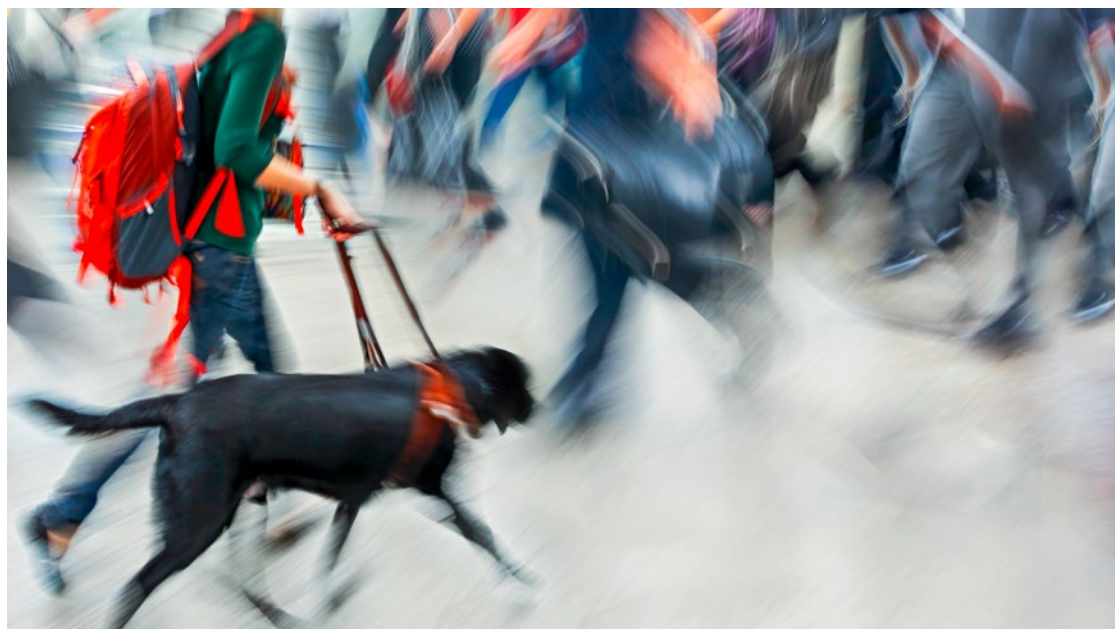
Propos recueillis par Sophie Pouverreau,  
 juriste du pôle Économie-gestion  
 Fédération des Ogec



Source : Poste immo.

# Sainte-Thérèse de Bougival, un projet solidaire au profit de l'Association de chiens guides d'aveugles de Paris

*Mme Le Page, professeur d'EPS et professeur principal, est à l'initiative du projet au profit de l'Association des chiens guides d'aveugles de Paris. Elle nous explique ses objectifs.*



© bluraz - stock.adobe.com

**E**n lien avec le thème de niveau de 5<sup>e</sup>, « Heureux celui qui respecte », il est proposé depuis trois ans aux élèves de s'investir tout au long de l'année dans un projet en lien avec l'Association des chiens guides d'aveugles de Paris. Ce projet, mené en collaboration avec Monik Nantel, bénévole de l'association, les professeurs principaux et les élèves, est le fil conducteur du niveau de 5<sup>e</sup>. Il vise à sensibiliser les jeunes au respect de la différence et notamment du handicap visuel.

Afin de récolter des fonds indispensables à l'élevage et au dressage des chiens, ces collégiens s'organisent pour effectuer des ventes de pains au chocolat et de jus de fruits, un jour par mois, à la récréation. Les élèves, auxquels est proposée en début d'année une conférence de présentation du projet et de l'action de l'association, prennent leur rôle très au sérieux et se relaient aux différents postes de vente.

### ■ Dans la peau d'un non-voyant

Pour clore l'année, une journée entière est dédiée à un temps fort organisé au sein du collège. Cette journée est rythmée par de multiples ateliers animés en binôme par des professeurs et des bénévoles non-voyants ou malvoyants accompagnés de leurs chiens. C'est ainsi que les élèves ont l'occasion de tester leurs différents sens, excepté celui de la vue. Ils se mettent un instant en situation de handicap et découvrent souvent avec surprise la

difficulté que peuvent vivre au quotidien les non-voyants. Les ateliers sont très divers : par groupe de huit, ils goûtent et touchent des aliments les yeux bandés, ils manient la canne blanche pour se repérer, ils se font guider par un chien, ils écrivent leur prénom en braille, ils dialoguent avec Monik (responsable du projet et famille d'accueil d'un chien), ils se prêtent à des jeux dans le noir et à bien d'autres activités... La journée se clôture par un rassemblement, de nombreux applaudissements et remerciements de la part de tous et la remise en mains propres par un élève du chèque pour l'association. Tous les élèves, intervenants malvoyants et bénévoles éducateurs de chiens sont ravis de partager ces moments et ces expériences. Les jeunes sont touchés par la découverte de ce handicap, les intervenants malvoyants ont à cœur d'échanger avec les jeunes et de leur faire part des difficultés qu'ils rencontrent au jour le jour mais également du lien profond qu'ils nouent avec leur chien et de leur reconnaissance vis-à-vis des bénévoles qui éduquent les chiens avant qu'ils entrent dans leur vie et qu'ils s'y attachent.

Au travers de ce projet, la sensibilisation au handicap prend tout son sens et s'opère de manière concrète et solidaire.

*Madame Le Page,  
professeur d'EPS et professeur principal –  
collège Sainte-Thérèse de Bougival*

## ISI Data : vous en êtes où sur le RGPD ?

*Dans l'Arc boutant du mois précédent, nous vous présentions ISI Bâti, le nouveau nom donné à l'application Immobilier qui sera disponible à la rentrée prochaine dans la nouvelle version d'Isidoor.*

*Parmi le lot de nouveautés, vous trouverez également dans le portail Isidoor une toute nouvelle application, dédiée aux problématiques liées à la protection des données dans vos établissements.*

Cette application, nommée ISI Data, vous permet de mettre en œuvre le « Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données » appelé couramment « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018.

Pour vous mettre en conformité, vous disposez des ressources documentaires proposées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ainsi que des recommandations institutionnelles transmises par le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC).

Ces informations sont très utiles et essentielles, mais elles demeurent théoriques. Comment ne rien oublier, comment être certain d'être en parfaite conformité ? Comment anticiper et prévenir tous les risques ? Comment être sûr de bien prendre en compte l'ensemble des événements qui peuvent survenir au cours de la vie d'un traitement de donnée ?

ISI Data vous propose sur la base de ces sources documentaires une démarche pratique et met à votre disposition un plan d'actions opérationnel et des outils facilitant votre mise en conformité.

ISI Data va vous permettre de recenser, pour chaque donnée personnelle, l'utilisation que vous en faites en vous posant les bonnes questions :

- Qui a accès à cette information et pour en faire quoi ?
- Où est-elle stockée ? Jusqu'à quand ?
- Comment est-elle sécurisée ?


ISI Data vous proposera aussi sur la base des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information de réaliser un autodiagnostic en matière de sécurité, (ANSSI) :

- Adoptez-vous une politique de mot de passe utilisateur rigoureuse ?
- Supprimez-vous les accès des personnes qui quittent votre établissement ?
- Est-ce que le local informatique est bien verrouillé ?

Avec des tableaux de bord clairs, vous disposerez d'une situation des actions à réaliser et de leur état d'avancement.

ISI Data enfin, vous tiendra aussi informé des dernières réglementations, des orientations institutionnelles, des derniers conseils en cyber sécurité,...

Rendez-vous donc en septembre pour découvrir la nouvelle version d'Isidoor...

Nom du traitement : <input type="text" value="Nom du traitement."/>		Description du traitement : Décrivez clairement l'objet du traitement de données personnelles et ses fonctionnalités.	
Référence : <input type="text" value="N°(ex : RH1)"/>			
<b>Identification :</b>			
Responsable du traitement (structure, nom, fonction...) : <input type="text" value="Identifiez le responsable du traitement."/>		Personne et/ou service responsable de la collecte des données : <input type="text" value="Identifiez le service chargé de la mise en oeuvre de ce traitement."/>	
Date de mise en oeuvre : <input type="text" value="Date à laquelle votre traitement a été mis en place."/>		Dernière mise à jour : <input type="text" value="À remplir en cas de mise à jour."/>	
<b>Type de personnes faisant l'objet du traitement et finalités du traitement :</b>			
Catégories de personnes concernées : <input type="text" value="Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données."/>		Finalité(s) du traitement : <input type="text" value="Expliquez en quoi les finalités du traitement sont déterminées, explicites et légitimes."/>	
<b>Groupe(s) de personnes traitant les données :</b>			
Groupe : <input type="text" value="Destinataires internes"/>	Description : <input type="text" value="Quelles actions de leur part génère du traitement de donnée ?"/>		
Groupe : <input type="text" value="Destinataires internes"/>	Description : <input type="text" value="Quelles actions de leur part génère du traitement de donnée ?"/>		
Groupe : <input type="text" value="Destinataires internes"/>	Description : <input type="text" value="Quelles actions de leur part génère du traitement de donnée ?"/>		



© Adobe Stock

### ■ **Synthèse notes Sgec sur le RGPD**

Le Secrétariat général de l'Enseignement catholique (Sgec) a envoyé aux établissements deux notes complémentaires sur le RGPD, (le 20 juin 2018 et le 10 mai 2019).

Ce qu'il faut *a minima* retenir de la première note :

- Le « responsable du traitement » (article 4 du RGPD) des données est, dans l'Enseignement catholique, le chef d'établissement. C'est à lui qu'incombe la mise en œuvre des différentes mesures imposées par le règlement aux « responsables de traitement ».
- Les établissements ne sont pas considérés comme gérant des traitements « à grande échelle » de manière régulière. Ils ne sont donc pas tenus à la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).
- Les échelons territoriaux de l'Enseignement catholique ne sont pas tenus de désigner un délégué à la protection des données (DPD).
- L'association Gabriel ainsi que les 5 organismes fondateurs de Gabriel : le Sgec, la Fédération des Ogec, le Cneap, Formiris, l'Ugsel... sont considérés comme gérant de traitements « à grande échelle » de manière régulière et devront donc désigner un délégué à la protection des données (DPD). (Article 37 du RGPD).

La seconde note entre plus précisément dans les détails de la démarche et fournit des modèles de document permettant aux i à partir notamment des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information individus d'exercer leurs droits (élèves, parents, enseignants,...), ainsi qu'un registre de traitements.

Nous en retenons les grands principes suivants :

- Pour les données générales, il n'est pas nécessaire de recueillir le consentement explicite des

personnes concernées, mais il faut les informer en amont des traitements mis en œuvre à partir des données personnelles collectées.

- Pour les données sensibles (santé des élèves, données biométriques, pastorale, etc.), en revanche elles sont sans exception soumises au consentement préalable des personnes concernées.
- Les personnes concernées (élèves, parents d'élèves, enseignants et salariés) ne peuvent s'opposer au traitement de leurs données par l'établissement sauf à ne pas y être scolarisé ou à ne pas y exercer.
- Ces recommandations sont à réaliser dès que possible. Tout particulièrement, les notes d'informations destinées aux parents d'élèves, aux enseignants et aux salariés, seront intégrées dans les documents de l'établissement au plus tard pour la rentrée de septembre 2020.

*Frédéric Hul  
responsable du pôle Informatique  
Fédération des Ogec*

### Pour retrouver ces notes d'informations :

- 1<sup>re</sup> note du Sgec sur le RGPD :  
[www.fnogec.org/espace-digital/doc/protection/rgpd-designer-un-pilote/sgec-20-06-2018-rgpd-mise-en-oeuvre-schema-directeur](http://www.fnogec.org/espace-digital/doc/protection/rgpd-designer-un-pilote/sgec-20-06-2018-rgpd-mise-en-oeuvre-schema-directeur)
- 2<sup>nd</sup> note du Sgec sur le RGPD :  
[www.fnogec.org/espace-digital/actualites/note-dinfo-2019.05f-rgpd-mise-en-oeuvre-dans-les-etablissements](http://www.fnogec.org/espace-digital/actualites/note-dinfo-2019.05f-rgpd-mise-en-oeuvre-dans-les-etablissements)

# TABLEAU DE BORD

## AGENDA 2019

27 septembre et 18 octobre : bureaux Fnogec

2 octobre : Journée Sociale

## CHIFFRES UTILES

SMIC horaire brut au 1<sup>er</sup> janvier 2019: 10,03 €

SMIC mensuel brut pour 151,67h: 1 522 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Salaires minimum de branche mensuel brut au 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour 151,67h = 1 536,50 €

Salaires minimum de branche horaire brut au 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour 151,67h : 10,13 €

Plafond mensuel de la Sécurité sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2019: 3 377 €

Valeur du point de la fonction publique au 1<sup>er</sup> février 2017: 56,2323 €

Valeur du point de la CC SEP au 1<sup>er</sup> septembre 2018: 17,56 €

Valeur du point CC CFA-CFC au 1<sup>er</sup> septembre 2018: 75,58 €

## Codes IDCC (Intitulé de la convention collective/statut)

0390 professeurs de l'enseignement secondaire libre

1334 psychologues de l'enseignement privé

1446 enseignants HC du technique et chefs de travaux

1545 enseignants primaire catholique

2152 CFA CFC

3218 CC EPNL

9999 (sans CC) statuts des chefs d'établissements

## Texte de réflexion – méditation

*Le réseau lasallien (Frères des Écoles Chrétienne) organisait le 11 mai dernier une journée avec ses présidents d'Ogec et chefs d'établissement pour fêter le tricentenaire de leur saint patron, Jean-Baptiste de La Salle. Il œuvre dans 77 pays et compte 140 établissements en France. Il repose sur trois principes: l'ouverture à tous et prioritairement aux plus démunis, le travail en équipe en développant la culture d'appartenance au réseau lasallien et la proposition de l'Évangile dans le respect des différences.*

« Nous n'accomplissons dans notre vie qu'une toute petite fraction de cette magnifique entreprise qu'est le projet de Dieu pour l'humanité. Rien de ce que nous faisons est achevé, ce qui est une autre manière de dire que le sens de notre existence est toujours hors d'atteinte, toujours à poursuivre. Aucun discours n'exprime tout ce qui peut être dit. Aucun effort n'amène à la perfection. Aucune rencontre n'exprime parfaitement l'amour auquel nous aspirons et travaillons. Aucun programme n'accomplit pleinement la mission d'humanisation de l'humanité. Voilà la nature de notre existence. Nous plantons les graines qui pousseront un jour. Nous arrosons les graines déjà plantées sachant qu'elles contiennent une promesse d'avenir. Nous posons des fondations qui seront développées par d'autres bâtisseurs. Nous apportons un levain qui produit des effets bien au-delà de nos efforts. Nous ne pouvons pas tout faire et, quand nous le comprenons, c'est une libération. Cela permet de faire quelque chose et de le faire très bien. Nous sommes responsables de faire un pas sur le chemin, de poser une pierre sur la construction, d'offrir un sourire et une main fraternelle, d'ouvrir la possibilité pour que la grâce de Dieu vienne et fasse le reste. Ce que nous semons, ce que nous commençons, ce que nous construisons, est le matériau du présent et de l'avenir. Nous sommes des maçons, pas des maîtres d'œuvre, des serveurs, pas des messies. Nous sommes les prophètes d'un futur qui ne nous appartient pas et qui dépend pourtant de notre travail et de nos efforts... »

*Mgr Oscar Roméo,  
à l'occasion des 300 ans du réseau des Ogec lasalliens*



© vegefox.com - stock.adobe.com

**L'arc boutant**

Fondé en 1952 – Directeur de la publication : Laurent Laming – Chargée de la publication : Marine de Montalivet – Secrétariat de rédaction Manon Dufreix et mise en page : Cécile Martin – Bayard Service Île-de-France-Centre – Imprimerie : Jouve – Numéro de CP : 1119 G 85707 – Abonnement : 23,50 euros les dix numéros – FNOGEC/ARC BOUTANT – 277, rue Saint-Jacques – 75240 Paris Cedex 05 – Tél. 01 53 73 74 40 – contact@fnogec.org – www.fnogec.org